

doc
CA1
EA55
D31
FRE
1991
printemps

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

3 5036 01063745 5

LATEST ISSUE
DERNIER
NUMERO

Le Bulletin du désarmement

Numéro 16 - Printemps 1991

La guerre du Golfe met en lumière la nécessité d'améliorer le contrôle de la prolifération

La guerre du Golfe persique a mis en lumière les conséquences mondiales de l'accroissement pratiquement illimité de la puissance militaire d'un pays situé en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Dans de nombreux pays, le gouvernement et l'opinion publique ont été ébranlés par les révélations faisant état d'énormes dépenses en armements engagées par l'Irak et des coûts — et des dangers — de l'effort de guerre qui en a résulté. Malheureusement, l'Irak n'est pas le seul pays du Moyen-Orient — pas plus que le Moyen-Orient la seule région du monde — à être démesurément surarmé.

La crise du Golfe a coûté très cher sur les plans humain, économique, militaire et politique. Mais peut-être en atténuerons-nous les conséquences si nous avons la perspicacité et la volonté politiques nécessaires pour tirer des leçons de ce drame. En premier lieu, il faut reconnaître la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement ainsi que l'accroissement massif d'armements conventionnels.

Un certain nombre de régimes et de mécanismes — à la fois unilatéraux et multilatéraux — sont déjà en place pour contrer la prolifération des armes. Citons notam-



Deux membres des Forces canadiennes dans le Golfe portant des vêtements de protection contre d'éventuelles attaques chimiques.

Photo des Forces canadiennes

ment le Groupe d'Australie pour le contrôle des substances chimiques et biologiques, la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à toxines et les négociations, à la Conférence du désarmement, sur une convention portant sur les armes chimiques; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et

Dans ce numéro

Nécessité d'améliorer le contrôle de la prolifération . . .	1
Le Canada et les défis de l'après-guerre du Golfe	3
Obligation d'arrêter la course aux armements	6
Publication du rapport sur les exportations militaires	7
Augmentation du nombre de produits chimiques soumis aux contrôles	8
«Cieux ouverts» : qu'en est-il?	8
Une conférence pour renforcer la CABT	8
Les adhérents au RCTM se réunissent	10
Arrêté de situation sur les FCE	10
Symposium sur le contrôle des armements en Europe et la vérification	11

Visite de la directrice de l'information de l'OTAN	11
Inspection d'essai des FCE	12
Fonds pour le désarmement : projets	12
Fonds pour le désarmement : mise à jour	13
La Conférence d'amendement du PTBT se termine sans l'adoption d'un amendement	14
Allocution canadienne à la Conférence	15
Réunion du Groupe consultatif à Vancouver	17
Session de 1991 de la CDNU	20
L'Étude du GCIO : compte rendu des travaux	20
Étude sur l'avenir de la vérification	21
Point de mire : les ventes d'armes	22
Sigles	24
Prévision	24

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada

les dispositifs de protection qui s'y rattachent, dont le but est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires; le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM), qui contrôle l'exportation de biens et de technologies destinés aux missiles balistiques capables d'être armés des armes nucléaires. Il faut citer également le Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques, qui limite l'exportation d'armes conventionnelles.

Dans l'ensemble, les régimes existant manquent de portée universelle et ne sont pas appliqués avec la rigueur nécessaire. Tous peuvent être développés et améliorés. Certes, la mise en place de solides dispositifs de coopération régionale découragerait l'accroissement des arsenaux militaires au Moyen-Orient et dans d'autres régions et est sans aucun doute une mesure nécessaire pour le contrôle efficace, à long terme, de la prolifération des armements. Mais il va de soi que les grands exportateurs d'armes, notamment ceux qui se spécialisent dans les technologies militaires de pointe, ont à cet égard une responsabilité particulière.

Le Canada est depuis longtemps un fervent adepte de la mise en oeuvre d'un programme d'action pour contrer la prolifération des armes de destruction massive. Il a également fait appel à la transparence, à la retenue et au contrôle efficace des exportations d'armes conventionnelles. Le Canada est d'avis que la fin de la guerre froide et la recrudescence de l'inquiétude causée par la prolifération à la suite de la guerre du Golfe nous signalent qu'il est temps d'aborder le problème de la prolifération de façon positive et efficace. Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne doit pas laisser passer cette occasion.

À l'Est comme à l'Ouest, les grands fournisseurs d'armes, poussés par les événements dans le Golfe, cherchent des moyens de renforcer les restrictions en vigueur. Selon le Canada, il importe d'intensifier les efforts de ces pays — et d'inclure d'autres exportateurs d'armes — afin d'accroître la sensibilisation aux problèmes relatifs à l'exportation d'armes et de technologies militaires, et de favoriser la transparence et la retenue.

Au moment d'aborder le problème de la prolifération des armes de destruction massive, il nous faut mettre l'accent sur des mesures à portée mondiale qui

seront aussi équitables que possible. Il faut renforcer le contrôle des exportations — élément vital des mesures de non-prolifération — en évitant toute discrimination. L'objectif est de contrôler la prolifération de ces armes, et non à empêcher l'emploi des technologies à des fins pacifiques.

Jusqu'ici, les efforts investis au chapitre de la non-prolifération n'ont donné lieu qu'à des résultats limités, en raison surtout du manque de volonté politique et du fait que les objectifs de nombreux grands intervenants ne concordent pas. Sans la mobilisation de la volonté politique mondiale, aucun progrès véritable n'est possible.

C'est pour cette raison que le Premier ministre Brian Mulroney et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, ont proposé, le 8 février dernier, la tenue d'un Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive. Ce Sommet réunirait, sous les auspices des Nations Unies, des dirigeants internationaux qui signeraient une déclaration de volonté politique globale condamnant la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement, ainsi que l'accroissement massif d'armements conventionnels, et souscrivant à un programme d'action général pour résoudre ce problème.

Dans le cadre d'un tel programme, les préoccupations individuelles concernant la prolifération seraient prises en compte au sein de tribunes multilatérales établies à cet effet. Au cours des prochains mois, le Canada consacrera tous ses efforts en matière de non-prolifération à la poursuite des objectifs suivants, qui pourraient faire partie du plan d'action du Sommet. Depuis février, le Premier ministre, M. Clark et des représentants du Canada consultent leurs homologues d'autres pays en ce qui a trait à ces objectifs et au Sommet envisagé.

Armes chimiques

- engagement solennel des divers pays à conclure, avant la fin de 1992, les négociations pour une convention générale et complète sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement, à Genève;
- accroissement du nombre des membres du Groupe d'Australie et application plus rigoureuse des mesures nationales pour contrôler les

exportations de produits chimiques susceptibles de servir à la fabrication d'armes chimiques.

Armes biologiques

- renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines : (1) en améliorant les dispositions sur l'accroissement de la confiance et le règlement des conflits, à la Conférence d'examen, en septembre, et (2) en obtenant l'accord des signataires en vue de convoquer en 1993 une conférence spéciale pour négocier un régime de vérification à intégrer à la Convention.

Armes nucléaires

- amener les signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à s'engager sans tarder à proroger ce dernier indéfiniment, à l'occasion de la Cinquième Conférence d'examen en 1995;
- exhorter les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer leur engagement à rechercher la mise en oeuvre d'autres mesures de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP;
- renforcer l'efficacité des contrôles multilatéraux sur les produits nucléaires à double usage.

Missiles

- obtenir un consensus mondial sur la nécessité d'arrêter la prolifération des missiles capables d'être armés des armes de destruction massive;
- encourager l'adhésion d'autres membres au RCTM, y compris celle de l'URSS et d'autres participants éventuels;
- modifier les paramètres du RCTM pour y assujettir aussi des missiles à plus petite charge éjectable et à plus longue portée, et pour promouvoir plus clairement les échanges légitimes de technologies applicables aux missiles pour la réalisation de programmes spatiaux à buts pacifiques.

Armes conventionnelles

- réunir les principaux exportateurs d'armes pour les amener à s'engager formellement à faire preuve d'un plus grand discernement dans leurs ventes d'armes conventionnelles. Ils de-

vraient notamment faire preuve de plus de transparence et convenir des consultations dans les cas où un accroissement inhabituel d'armes semble se produire.

- favoriser sans tarder la mise en oeuvre d'un système d'échange de renseignements sur les transferts d'armes, et demander à tous les États d'examiner sérieusement les recommandations du Groupe d'experts de l'ONU qui étudie actuellement la question de la transparence dans le domaine des transferts d'armes (recommandations qui doivent être soumises à l'attention de l'AGNU, lors de sa 46^e session);
- proposer que les 22 signataires du Traité sur les FCE prennent un engagement politique dans le but de garantir que les armes visées par le Traité ne seront pas exportées vers des régions de tension ou de conflit. Si le Traité oblige les signataires à détruire ou à convertir de façon irréversible à l'usage civil tout matériel visé par l'accord, nous nous préoccupons de certains types de matériel qui ne sont pas directement limités par le Traité, de l'équipement situé à l'extérieur de la zone d'application du Traité, de l'équipement écoulé avant l'entrée en vigueur du Traité et de l'équipement dont le niveau est inférieur à celui autorisé par le Traité mais supérieur à celui qu'un pays souhaite conserver. Outre les mesures globales

susmentionnées, il faudra de toute évidence mettre en oeuvre des mesures régionales. De façon générale, la prolifération demeurera inévitable tant que persisteront les facteurs sous-jacents qui entraînent les pays à acquérir des armements. Si l'on veut contrôler la prolifération de manière efficace, il faudra trouver des solutions durables aux conflits régionaux, en signant notamment — c'est la solution la plus probable — des accords régionaux pour le contrôle des armements.

La question du choix de la sécurité à des niveaux d'armements inférieurs est très complexe. Le Canada encourage fermement les fournisseurs et les destinataires d'armements à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive, réduire l'acquisition excessive d'armes conventionnelles et promouvoir l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde. ■

Le Canada et les défis de l'après-guerre du Golfe

Voici des extraits de l'allocution prononcée par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant l'Institut canadien des affaires internationales à Québec, le 8 février.

L'occupation par la force du territoire d'un membre des Nations Unies est inacceptable et met en cause les fondements même de l'ordre international. Face à l'invasion du Koweït, la communauté internationale avait certains choix dont l'inaction et le laisser-faire. Cela aurait été une démission impardonnable et la reconnaissance du pouvoir séculaire du fort sur le faible. La riposte immédiate, unilatérale d'un nombre limité de pays, cela aurait été l'appropriation par un petit groupe de pays du rôle de gendarme du monde. Ces deux options étaient irrecevables et auraient toutes les deux eu des conséquences néfastes pour le futur des relations mondiales.

Avec sagesse, mais non sans quelques réticences, la communauté des États s'est résolue à s'en remettre entièrement aux Nations Unies pour faire face à cette menace à notre sécurité collective. C'est là une grande victoire pour le système onusien et pour des pays comme le Canada qui ont fondé leur diplomatie sur la construction d'un système multilatéral crédible et efficace.

Rarement une telle unanimité et une telle détermination s'étaient manifestées au sein du Conseil de sécurité. N'oublions pas que des pays aussi différents que le Pakistan et l'Argentine, le Sénégal et la Bulgarie, l'Australie et l'Espagne prennent une part active à la coalition des 29 pays mise sur pied pour appliquer les sanctions.

On a tout fait pour éviter la guerre. Le monde diplomatique n'a jamais vu, dans l'ère moderne, une période aussi fébrile et intense qu'entre le mois d'août dernier et la mi-janvier. Toutes les démarches ont été tentées pour obtenir le retrait de l'Irak du Koweït. Le recours désolant à la force est le résultat des limites de la diplomatie et non de l'absence d'efforts diplomatiques. Cet échec est entièrement attribuable au président irakien.

Mais alors, pourquoi ne pas avoir poursuivi les sanctions? La réponse est simple : nous avons essayé mais nous avons dû nous rendre à l'évidence, les sanctions ne pouvaient réussir là où avaient failli les démarches diplomatiques. Pendant toute la période de leur mise en vigueur, Saddam Hussein pillait le Koweït. Il constituait ainsi pour ses forces d'immenses réserves tout en forçant la population koweïtienne



Les soldats des Forces canadiennes qui ont accompli leur mission dans le Golfe (comme le caporal Susan Lefebvre ci-dessus) sont en droit de s'attendre à ce que les hommes politiques mettent tout en oeuvre afin que nous n'en arrivions pas à une pareille extrémité dans le futur.

Photo des Forces canadiennes par le sergent Ed Dixon

à s'exiler. Au bout d'un certain temps, la coalition n'aurait libéré qu'un désert et quelques habitants totalement inféodés à Saddam Hussein. Non, les Nations Unies n'avaient, conformément à la Charte, d'autre choix que de mettre la force au service du droit et ainsi s'engager dans une opération de rétablissement de la paix et de la sécurité internationale...

Ces soldats qui accomplissent courageusement leur mission sont en droit de s'attendre à ce que les hommes politiques mettent tout en oeuvre afin que nous n'en arrivions pas à une pareille extrémité dans le futur. Ils ont parfaitement raison.

Construire la paix

Aussi paradoxal que cela puisse paraître cette guerre traduit la ferme volonté de la communauté internationale de construire un monde meilleur fondé sur le droit et la résolution pacifique des conflits. Cette détermination doit aller bien au-delà du rétablissement de la souveraineté koweïtienne. Nous avons trop longtemps attendu une telle attitude, une telle démonstration de responsabilité de la part des Nations Unies pour ne pas nous sentir collégialement engagés à faire en sorte que ce nouvel esprit se manifeste également dans la recherche de solutions à long terme aux inextricables problèmes du Moyen-Orient.

Le Canada participe activement à cette entreprise. Je voudrais partager avec vous aujourd'hui les réflexions du Gouvernement sur ce sujet. Entre autres, je souhaite apporter certaines précisions sur les initiatives que le Premier ministre annonce aujourd'hui à Ottawa et que le Canada entend promouvoir au cours des prochains mois.

D'abord il importe avant tout d'être réaliste. Pour le Canada, prétendre avoir à ce stade-ci la solution pour régler les problèmes du Moyen-Orient serait présomptueux. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région de trouver ensemble des solutions à la situation une fois la guerre terminée. Aucune solution durable ne sera imposée de l'extérieur. L'engagement des pays immédiatement concernés est une condition *sine qua non* de la stabilité et de la sécurité dans cette région.

Cela dit, il s'agit d'une tâche

considérable qui exigera aussi le concours des pays extérieurs au Moyen-Orient. En effet, plusieurs des causes de l'instabilité dans cette région, tel le problème central de la prolifération des armements, appelle des solutions qui nécessitent l'engagement de toute la communauté internationale. Il faudra aussi compter sur la mobilisation des ressources internationales, notamment des Nations Unies, pour répondre aux problèmes humanitaires et aux problèmes de sécurité que l'aventurisme de Saddam Hussein a aggravés...

Enjeux immédiats de l'après-guerre

D'abord, une fois les objectifs des résolutions du Conseil de sécurité atteints et une fois le cessez-le-feu acquis, trois questions pressantes s'imposeront :

- l'assistance humanitaire aux populations civiles et aux personnes déplacées;
- la mise en place d'une force de maintien de la paix;
- la réparation des dommages causés à l'environnement par les imposantes nappes de pétrole dans le Golfe.

Aide humanitaire

Au niveau de l'aide humanitaire, il s'agira de poursuivre le formidable effort de coordination et de coopération engagé par les différents organismes internationaux... Le Canada a contribué de manière substantielle à ces efforts, en accordant une somme de quelque 16 millions de dollars sur l'enveloppe totale des 77,5 millions consacrée à la coopération économique et humanitaire. Nous entendons maintenir notre engagement et ne pas pratiquer *a priori* l'exclusion. Il faudra sans doute aider les populations irakiennes et répondre aux besoins des pays tels que la Turquie, la Jordanie et l'Égypte. Cela requerra toutefois une mobilisation des ressources de toute la communauté internationale, en particulier des pays ayant dégagé d'importants surplus de revenus pétroliers et aussi ceux dont l'engagement militaire au sein de la coalition a été limité.

Une force de maintien de la paix

D'autre part, la garantie des frontières du Koweït devra être assurée, dans un premier temps, par une force de maintien de la paix, idéalement sous l'autorité des Nations Unies. Le Canada

est d'avis que cette force doit être composée principalement de forces des pays de la région. L'expertise des pays de la région est cependant limitée. C'est pour cette raison que le Canada, dont la réputation dans ce domaine n'est plus à démontrer, a offert ses services au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'aux pays de la région pour mettre sur pied un programme de formation. De plus, nous sommes aussi prêts à participer à la composition d'une telle force de maintien de la paix et aux opérations de planification qu'exige son déploiement. Nous sommes aussi disposés à collaborer avec les Nations Unies afin de convoquer au Canada une réunion d'experts qui aurait pour mandat d'analyser les besoins et d'identifier les différentes options qui méritent d'être explorées...

Restauration de l'environnement

Il faudra s'attaquer collectivement au nettoyage des dommages causés par le déversement démentiel de quantités jamais atteintes de pétrole brut dans le Golfe. Une équipe de spécialistes canadiens est déjà sur place et s'affaire, en compagnie de collègues venant de nombreux pays, à préparer cette opération. Mais il nous faut aussi regarder plus loin et examiner dans quelle mesure les conventions actuelles touchant l'utilisation de l'environnement à des fins militaires pourraient être renforcées. Peut-être sera-t-il nécessaire de négocier une nouvelle convention. Nous avons déjà pris l'initiative de contacter certains pays afin de poursuivre plus avant ce projet. En même temps, nous étudierons la possibilité d'améliorer les mécanismes internationaux actuellement prévus pour répondre à de telles urgences.

Les défis à moyen terme

Mais ces problèmes immédiats de l'après-guerre apparaissent presque dérisoires au regard des défis que pose l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans cette région du monde...

Une approche globale de la sécurité

Une force de maintien de la paix, si elle est un facteur d'équilibre, ne peut à elle seule prétendre fournir toutes les garanties de sécurité aux États du Golfe. Les arrangements régionaux de-

vront donc être complétés par des garanties internationales. Celles-ci pourraient prendre la forme d'accords internationaux engageant certains pays de la Coalition sous le couvert des Nations Unies. De tels arrangements multilatéraux seraient sans doute plus facilement acceptables par les populations de la région. Dans le même esprit, le Canada estime qu'il serait préférable que ces garanties n'incluent pas un déploiement permanent de forces étrangères dans le Golfe.

À plus long terme, cependant, ces pays devront travailler à mettre en place des mécanismes, des structures leur permettant de résoudre pacifiquement leurs différends concourant à instaurer une plus grande confiance entre eux. Bien que l'expérience de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ne puisse être transposée telle quelle dans cette région, certains de ses enseignements peuvent offrir des avenues prometteuses.

Plusieurs pays européens s'emploient à explorer activement ce concept et pourrait proposer, une fois la guerre terminée, la création d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée qui pourrait englober aussi pour l'occasion la région du Golfe persique. C'est un projet ambitieux dont le Canada suit attentivement l'évolution.

C'est aussi dans cet esprit que lors de la récente visite de mon collègue, le ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, le Docteur Meguid, nous avons convenu de l'importance de commencer dès maintenant l'étude des structures de sécurité de l'après-guerre. Cette réflexion viserait à définir quels pourraient être les mécanismes susceptibles de faire partie d'une structure régionale de sécurité. Cette structure serait basée sur la garantie des frontières, un mécanisme de résolution pacifique des conflits et l'instauration de mesures de confiance. Un tel mécanisme permettrait aussi de traiter des questions non militaires, comme ce fut le cas pour les deuxième et troisième corbeilles au sein de la CSCE.

Une telle approche globale des questions de sécurité fondée sur l'instauration d'un dialogue réel entre les différents partenaires régionaux servirait à aborder des sujets tel le développement d'institutions démocratiques dans la région. Mais pour avoir quelque chance de réussite que ce soit, la recherche d'une plus grande sécurité et stabilité régionale

devra se pencher courageusement sur les racines mêmes des problèmes au Moyen-Orient. Elles sont bien connues.

Le différend israélo-arabe

La question la plus épineuse est celle qui touche aux relations entre Israël et les pays arabes, car après des décennies de conflits, le capital accumulé de haine et d'incompréhension est immense.

Aucun plan de sécurité régional ne peut prétendre réussir s'il n'est pas fermement déterminé à faire des progrès vers un règlement global, négocié et durable du différend israélo-arabe, y compris la question palestinienne. Un tel règlement négocié doit être fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. À cet égard, le Canada n'a pas attendu la guerre du Golfe pour faire connaître son attitude favorable à la tenue d'une conférence internationale. Nous ne devons pas exclure d'autres options, mais il est toujours vrai qu'une conférence bien structurée qui aurait des chances raisonnables de réussite pourrait, en effet, contribuer utilement au processus de paix.

Les disparités économiques

Face à de nombreux conflits, surtout ceux qui mettaient aux prises des pays peu développés, le Canada a toujours mis l'accent sur les impératifs sociaux et économiques. Au Moyen-Orient, ce besoin est encore plus impérieux. Une reconstruction qui ignorerait les dimensions sociales et humaines et qui ne s'attaquerait pas aux disparités économiques serait vouée à l'échec.

C'est un cadre nouveau qu'il faut à cette région et ce cadre, il appartient aux ressortissants et aux états de la région de le définir. Il n'y a pas de paix sans prospérité, pas de stabilité sans justice au sein des États et entre les États. La démocratie favorise aussi la justice, la prospérité et la paix. La sécurité à long terme ne peut pas être bâtie uniquement sur des structures militaires et des accords politiques. La sécurité à long terme, au Moyen-Orient comme ailleurs, ne peut reposer que sur une coopération véritable entre les États, gage de dialogue et de confiance. C'est dans ce contexte que j'ai développé le concept de sécurité coopérative devant la dernière Assemblée générale des Nations Unies.

Nous devons encourager les pays de cette région à tendre vers un tel objectif. Par exemple, après les hostilités, les pays du Golfe, voire de tout le Moyen-

Orient, pourraient songer à créer une organisation de coopération économique. Une telle organisation, qui pourrait être affiliée aux Nations Unies et maintenir des liens avec les grandes institutions économiques et financières internationales, contribuerait à assurer une meilleure stabilité économique dans la région.

Les leçons de la crise

Finalement, nous devons tirer dès aujourd'hui des leçons importantes de ce conflit. Nous avons une responsabilité considérable. Car nous tous, à des degrés divers, avons contribué au fil des années à la constitution d'un appareil militaire dans cette région, particulièrement en Irak, qui dépasse l'entendement humain. L'aide militaire dans la région a dépassé l'importance l'aide économique. Cela doit cesser. Déjà les gouvernements les plus concernés s'y engagent.

Tout plan de paix, pour être crédible, doit comprendre des mesures strictes pour endiguer la prolifération des armes de destruction massive et l'accumulation de stocks d'armes conventionnelles dans la région. Ces questions cruciales, telles la prolifération des armes nucléaires, chimiques, biologiques et des techniques de lancement de missiles, font déjà l'objet de négociations multilatérales. Toutefois, leur succès a été jusqu'à ce jour limité en raison du manque de volonté politique ou encore des intérêts contradictoires des différents protagonistes. Il est urgent de redoubler nos efforts afin que se manifeste une puissante volonté politique.

C'est fort de cette conviction que le Canada entend, au cours des prochains mois, se faire le promoteur d'un Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armements de destruction massive. Ce Sommet deviendrait le lieu privilégié d'une nouvelle concertation politique. Il viserait à adopter un plan d'action rigoureux qui conduirait d'ici 1995 à l'adoption d'un cadre intégré de régimes de non prolifération et de contrôle des armements, y compris les armements conventionnels...

Pour qu'elle ait un sens, cette guerre doit servir à bâtir la paix. C'est sur notre capacité à construire cette paix que nous serons jugés. Nous en sommes conscients et le Canada entend ne ménager aucun effort pour relever ce défi hors du commun.

Nous avons l'obligation d'arrêter la course aux armements

Voici des extraits de l'allocation prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, lors d'un déjeuner offert par la Chambre de commerce de Calgary, le 1^{er} mars.

Rares sont les occasions qui ne s'accompagnent pas de risques. Et cette guerre [du Golfe] justement, puisqu'elle donne une nouvelle occasion — et l'obligation — de construire un ordre fondé sur le droit, présente en même temps des risques que nous devons affronter avec franchise et conviction.

Ces risques sont réels. Risque venant du profond ressentiment du monde arabe devant ce qu'il voit comme une autre ingérence de l'extérieur dans sa région. Risque de tensions entre les États arabes, les uns étant du côté de la Coalition et les autres non. Risque de voir la mésentente entre Israël et ses voisins subsister... Risque de chercher la sécurité dans des solutions... qui n'ont pas été efficaces hier, et qui ne le seront pas plus demain — on pense ici au réarmement, à l'éternelle recherche de cette insaisissable balance du pouvoir. Risque de voir les Nations Unies ne pas être appuyées, mais être plutôt évitées et accusées de masquer des préférences nationales sous des dehors de principes mondiaux.

Pour réduire ces risques, il faut agir sans attendre. La tâche sera ardue. Bon nombre de ces problèmes sont attribuables non pas à la négligence mais bien à de véritables difficultés. Les solutions seront progressives. Plusieurs seront à long terme. Mais nous devons nous y mettre tout de suite, sans quoi l'Histoire jugera nos actions dans le Golfe comme minimales — une autre occasion de manquée, un autre défi que nous n'aurons pas réussi à relever.

Si vous le permettez, j'aimerais d'abord énoncer les principes de la paix. En voici quatre qui, à mon avis, s'appliquent dans ce cas.

Premièrement, la paix ne pourra être construite qu'avec la participation des pays de la région elle-même...

Deuxièmement, la paix doit être juste et équitable. Les Nations Unies et le droit international ont prévu le recours aux indemnités en cas d'agression. Mais la victoire ne doit pas se transformer en vengeance.

Troisièmement, pour que la paix soit durable, il faudra s'attaquer à

l'ensemble des problèmes qui affligent la région. Autrement dit, il faudra penser aux autres conflits, et notamment à régler la question israélo-arabe. Enrayer les symptômes des conflits — la prolifération des armes de destruction massive, le commerce des armes, la soif insatiable de sphères d'influence. S'en prendre aux causes profondes des conflits — la répartition inégale de la richesse entre les sociétés et, à l'intérieur de celles-ci, le manque de coopération entre les pays et la fragilité des régimes politiques auxquels le peuple devrait participer davantage.

Quatrièmement et dernièrement, la paix doit passer par les Nations Unies. Après le 2 août, le monde s'en est remis à l'ONU pour qu'elle renverse pacifiquement l'agression. Après le 15 janvier, lorsque les tentatives de paix ont échoué, les membres des Nations Unies ont décidé de renverser l'agression par la force. Et maintenant que la victoire est toute proche, les membres des Nations Unies doivent se servir de cette organisation pour construire une paix efficace.

Le 12 février, le Premier ministre a donné les éléments d'un ensemble de propositions qui à notre avis commencent à mettre ces principes de paix en pratique. Nous les étudions de très près — avec les Nations Unies, avec nos partenaires de la Coalition et avec d'autres intervenants de l'intérieur et de l'extérieur de la région. Je ne reprendrai pas ces principes, mais il y en a un que j'aimerais faire ressortir et développer : l'obligation d'arrêter la course aux armements.

Pendant 45 ans, la recherche de la sécurité au Moyen-Orient s'est faite principalement par la voie des armes. C'était de la folie. Résultat : l'échec. Des milliards et des milliards de dollars dépensés en armes — et pour quoi? Pour cinq guerres entre Israël et ses voisins. Pour que le Liban soit réduit à un tas de décombres.

Et pour cette guerre, une guerre dans laquelle 75 % des armes de l'arsenal de Saddam Hussein avaient été fournies par les 5 membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, dont le mandat est de maintenir la paix et la sécurité internationales; une guerre dans laquelle des dizaines de sociétés occidentales ont contribué à donner à Saddam les moyens d'une guerre chimique; une

guerre dont le coût pour la Coalition dépasse largement les profits qui sont allés à des comptes de banques suisses ou aux trésoreries nationales; une guerre dans laquelle nos soldats tombent sous les coups de fusils que les gouvernements de la Coalition ont vendus à l'Irak.

Vingt-huit nations ont approvisionné l'Iran et l'Irak pendant leur guerre de huit ans. Entre 1984 et 1988, la valeur monétaire des principales exportations d'armes était plus élevée pour l'Irak que pour n'importe quel autre pays développé ou en développement. Pendant la même période, cinq des six principales destinations des armes étaient des pays du Moyen-Orient — région en grande partie sous développée qui a dépensé une plus grande part de son PNB en armes que toute autre région du globe.

Il existe par ailleurs un phénomène parallèle inquiétant — la multiplication des nouveaux fournisseurs dans les pays en développement, dont plusieurs ne soumettent leurs exportations d'armes qu'à des restrictions minimales. Entre 1984 et 1988, 99 % des armes exportées par la Syrie étaient destinées à des pays en guerre. Et de même pour 86 % des exportations égyptiennes et 40 % des exportations brésiliennes.

Tout cela est insensé. Il faut en finir. Sinon — si le monde continue à traiter cette région comme un tout mis aux enchères et non comme une poudrière — nous aurons échoué. L'ONU a imposé un embargo sur les armes contre l'Irak. Lorsque cette guerre sera bien terminée, l'ONU devra prendre des mesures rigoureuses pour contrôler la vente d'armes, pas seulement à l'Irak, mais aux pays du Moyen-Orient et des autres régions. Les difficultés qui nous attendent sont énormes :

1. Certes, chaque pays a le droit de se défendre. Mais à quel moment un acte prudent de défense devient-il un acte déstabilisateur? À quel moment doit-on s'arrêter?

2. Bien que les armes puissent contribuer à un conflit, elles sont également un symptôme de conflit. Les pays ont donc un sérieux problème de sécurité à régler. Comment peut-on parler de réduction des armes alors qu'il y a des conflits à finir?

3. Même si l'économie du Canada repose peu sur l'exportation des armes,

celle d'autres pays en est fortement tributaire. Alors comment peut-on convaincre ces pays d'accepter davantage de restrictions et de contrôles?

4. Il ne faut pas percevoir les restrictions au commerce des armes comme une stratégie discriminatoire que le Nord impose au Sud. Nous devons tous réduire nos armements.

5. À quel moment une arme sert-elle à la défense plutôt qu'à l'attaque? Qu'est-ce qui fait qu'une arme a un effet stabilisateur ou déstabilisateur? Qui décide? Qui interprète?

6. La différence entre les articles militaires et non militaires est de plus en plus subtile. Elle est même souvent impossible à faire. Les composés chimiques qui servent à la fabrication des plastiques et des engrais pourraient très bien servir à la fabrication d'armes. Alors, comment peut-on resserrer le commerce des armes sans restreindre du même coup l'ensemble du commerce?

Ces difficultés incitent à la prudence, mais elles ne nous dégagent pas de notre devoir d'agir. Afin de donner un élan politique aux négociations en cours et de lancer de nouvelles initiatives, le

Premier ministre a proposé la tenue d'un sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive qui se tiendrait sous l'égide des Nations Unies... Nous poursuivrons donc cette entreprise avec vigueur au cours des semaines et des mois à venir. Nous examinerons aussi comment prévenir le recours au «terrorisme» environnemental comme instrument de guerre ainsi que l'a fait Saddam Hussein en polluant délibérément le Golfe.

Dans le cadre de nos efforts pour régler les problèmes de contrôle des armements mis en lumière par la guerre du Golfe, je désire vous annoncer que le Canada prendra les mesures supplémentaires suivantes.

Premièrement, nous proposerons que les pays signataires du Traité sur les FCE limitent à ce continent leurs exportations d'armes visées par cet accord. Les surplus d'armes de la guerre froide ne devraient pas servir à alimenter les conflits qui existent ailleurs.

Deuxièmement, le Canada modifiera sans tarder sa Liste des marchandises d'exportation contrôlée. Il portera de 14 à 50 le nombre des précurseurs d'armes chimiques afin de limiter les chances

que le Canada soit utilisé comme source d'approvisionnement en composantes d'armes chimiques.

Et troisièmement, je rends public aujourd'hui pour la première fois un rapport sur nos exportations d'articles militaires. Ce rapport, qui deviendra une publication annuelle, fait état de tous les articles militaires exportés par catégorie et par destination. Nous voulons ainsi montrer que le Canada est fermement résolu à afficher une plus grande transparence au chapitre du commerce des armes, transparence qui est d'ailleurs essentielle si l'on veut que le monde sache à quoi rime le trafic des armements.

Par elles-mêmes, ces initiatives ne serviront pas à surmonter tout le problème que pose le commerce des armes. La part du Canada sur ce marché est infime. Il faut donc que d'autres pays, plus particulièrement ceux dont les politiques et les pratiques sont plus permissives que les nôtres, agissent — et qu'ils agissent de façon concertée. Mais nos initiatives ne sont pas vaines — et je crois qu'elles montrent que nous sommes décidés à concrétiser nos attentes. ■

Publication du rapport annuel sur les exportations militaires

Comme M. Clark l'avait promis dans son allocution prononcée devant l'AGNU le 26 septembre 1990, le Canada a publié en mars 1991 son premier rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada. Le rapport contient une série de tableaux qui donnent la valeur en dollars des exportations militaires canadiennes par pays de destination et par numéro d'article de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC). On y trouve aussi un tableau sommaire qui détaille les exportations destinées aux pays membres de l'«OTAN (sauf États-Unis)», aux «pays de l'OCDE (excluant ceux de l'OTAN)» et à d'«autres pays».

Le Canada contrôle rigoureusement l'exportation de marchandises et technologies militaires vers des pays qui représentent une menace pour le Canada ou ses alliés, des pays où des hostilités ont été engagées ou risquent de l'être, des pays visés par des sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies et des pays où les droits de la personne continuent

à être gravement violés, à moins qu'il ne puisse être prouvé qu'il n'y a pas de risque raisonnable que les marchandises soient utilisées contre la population civile.

Dans le Groupe 2 (Munitions) de la LMEC du Canada, les marchandises militaires sont définies comme marchandises «spécialement conçues ou adaptées à des fins militaires». Les marchandises qui figurent sur la LMEC correspondent au Système international de classification des munitions utilisé par le Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques (COCOM).

Le rapport a été déposé au Parlement le 6 mars par M. Clark et a été présenté au Secrétaire général des Nations Unies par l'ambassadeur Yves Fortier. Il sera distribué à titre de document officiel à tous les États membres de l'ONU conformément au point 60 b) de l'ordre du jour de la 46^e session de l'AGNU, Désarmement général et complet, Transferts internationaux d'armes.

Le Canada a voulu publier ce rapport pour favoriser une plus grande transparence dans les transferts internationaux

d'armes conventionnelles en diffusant des renseignements fiables sur l'exportation des armes. Pour citer M. Clark à l'Assemblée générale en septembre, «Le Canada croit aussi qu'il est important de rendre les transferts et les achats d'armes aussi transparents qu'il est prudent et pratique de le faire. La transparence accroît la confiance et est un gage de l'obligation que nous avons tous d'oeuvrer dans l'intérêt commun.» Le Canada, qui vient donc de publier son premier rapport du genre, espère entraîner d'autres pays dans son sillage.

Le Canada compte un représentant au sein du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU chargé d'étudier les moyens de promouvoir la transparence dans le commerce international des armes. Nous serons heureux d'examiner le rapport de ce groupe, qui sera présenté à l'Assemblée générale cet automne.

Pour obtenir gratuitement le premier rapport annuel, écrire à la Direction du contrôle des exportations, AECEC, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. ■

Augmentation du nombre de produits chimiques soumis aux contrôles

Même si le Protocole de Genève de 1925 interdit l'utilisation d'armes chimiques et biologiques en temps de guerre, il n'interdit ni la production ni le stockage de telles armes. La Convention sur les armes biologiques et à toxines de 1972, qui interdit complètement ce genre d'armes, a partiellement corrigé cette lacune. En outre, des négociations officielles sont en cours depuis 1984 à la CD afin d'en venir à une interdiction complète des armes chimiques. Le Canada participe à ces négociations et bien que certains problèmes ne soient pas encore résolus, nous demeurons optimistes quant à la possibilité d'atteindre le résultat voulu dans un proche avenir.

Cependant, depuis quelques années, le Canada et d'autres pays ont dû songer aux mesures à prendre dans l'immédiat pour enrayer la prolifération des armes chimiques, compte tenu de l'intérêt accru de certains pays — notamment l'Irak — à acquérir de telles armes. Nous avons peu de moyens à notre disposition pour nous assurer que les produits chimiques ayant des applications commerciales légitimes et répandues ne seraient pas utilisés à la production d'armes chimiques. Néanmoins, de plus en plus de pays estiment que les moyens disponibles doivent être exploités et améliorés le plus possible pour mettre un frein à la prolifération.

Le Canada participe depuis 1985 à une tribune non officielle, appelée le «Groupe de l'Australie». Les 20

membres participants examinent les façons d'harmoniser leurs politiques nationales pour trouver une solution à leur préoccupation commune : la prolifération des armes chimiques. Notre participation au sein du Groupe a permis au Canada de contrôler l'exportation de 14 précurseurs d'armes chimiques aux termes de l'article 5301 de la LMEC. À la dernière réunion du Groupe, la plupart des participants, y compris le Canada, ont convenu que les 50 précurseurs d'armes chimiques identifiés devraient faire l'objet de sévères contrôles à l'exportation. Le Canada a rédigé le projet de règlement requis et prévoit mettre en place des contrôles applicables aux autres produits chimiques d'ici mai 1991.

La majorité des 50 précurseurs d'armes chimiques identifiés ne sont pas fabriqués au Canada. Ces nouvelles mesures de contrôle n'auront donc qu'un impact minime sur les échanges commerciaux du Canada. Du point de vue du Canada, il est important d'exercer un contrôle sur tous les produits chimiques identifiés pour que l'on puisse s'assurer que les produits chimiques produits à l'étranger ne seront pas exportés d'un pays fabricant à un pays tiers en passant par le Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Direction du contrôle des exportations (613-996-2387) et demander la brochure «Les armes chimiques : la vigilance s'impose».

«Cielles ouverts» : qu'en est-il?

Les changements survenus en Europe depuis le début des négociations «Cielles ouverts» en février 1990 ont rendu plus importante encore la conclusion d'un traité. Comme l'indiquait le communiqué des 22 dirigeants qui ont signé le Traité sur les FCE en novembre 1990, «Cielles ouverts» a un rôle essentiel à jouer pour atténuer l'incompréhension et la méfiance au sein de la nouvelle Europe multipolaire.

Malheureusement, des divergences de vue quant à l'interprétation soviétique de plusieurs articles du Traité sur les FCE ont entravé les progrès du contrôle des armements au cours des derniers mois. Les alliés de l'OTAN continuent néanmoins de dis-

cuter des questions en suspens des négociations «Cielles ouverts» pendant les consultations de haut niveau tenues régulièrement à Bruxelles. Ils tentent de trouver des possibilités de compromis qui pourraient être déposées lorsque les négociations reprendront sérieusement. Par ailleurs, on estime que la position soviétique devra être modifiée considérablement pour qu'un véritable régime de libre survol des territoires puisse être mis en place.

Le Canada est toujours déterminé à conclure un traité «Cielles ouverts», qui autoriserait le survol régulier, sur bref préavis, des territoires des pays participants en utilisant des aéronefs de surveillance non armés.

Un conférence pour renforcer la CABT

Du 6 au 8 février dernier s'est tenue à Noordwijk, aux Pays-Bas, une conférence qui réunissait des représentants officiels, des scientifiques du domaine de la défense, des experts en désarmement et des universitaires. La conférence avait pour objet d'étudier des façons de renforcer la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à toxines (CABT). Le gouvernement des Pays-Bas, l'hôte de la conférence, a cherché à provoquer un échange d'idées pour améliorer les mesures de confiance auxquelles sont liées les parties à la CABT sur le plan politique. Il a en outre incité les participants à étudier d'autres mesures de confiance susceptibles d'être adoptées à la Troisième conférence d'examen de la CABT, qui aura lieu à Genève du 9 au 27 septembre. Les discussions ont enfin porté sur l'adoption de certaines mesures de vérification entraînant des obligations juridiques, absentes dans la CABT.

La conférence a été, dans le sens le plus positif du terme, une véritable session de remue-méninges, au cours de laquelle les participants ont mis en veilleuse leur position officielle pour demeurer réceptifs à de nouvelles idées qui pourraient constituer le fondement de nouvelles politiques en préparation de la conférence d'examen. Tous les participants croyaient, sans le déclarer ouvertement, qu'il était possible de renforcer la Convention de l'intérieur, c'est-à-dire en étendant la portée des dispositions existantes ou en ajoutant, au moyen de protocoles ou de déclarations politiques liant les parties, des engagements en faveur de la transparence et de la confiance dans le domaine des armes biologiques et à toxines, plutôt qu'en optant pour la voie des amendements de traités qui pourrait diviser les parties.

M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, a dirigé la participation du Canada à la conférence. Voici des extraits du document de travail du Canada présenté à la conférence. Il ne représente pas nécessairement la position officielle du Canada.

L'instauration d'un climat de confiance dans le contexte de la CABT vise à dissiper les doutes qui peuvent entourer la recherche permise par la Convention sur les agents biologiques et à toxines et à établir clairement que ces agents ne sont pas mis au point à des fins offensives...

S'il est vrai que la transparence est la façon la plus sûre de mettre en branle le processus d'instauration de la confiance en ce qui concerne les activités militaires, il reste qu'un simple échange d'information ne peut pas suffire. Nous devons admettre qu'une certaine forme d'inspection sur place est nécessaire pour appuyer ces échanges en ce que cela permet d'établir l'exactitude des renseignements et de clarifier toute ambiguïté éventuelle causée par diverses interprétations des mêmes renseignements. Cela signifie qu'il faudra peut-être envisager de recourir à des instruments et à des procédures de contrôle des armements et de vérification du désarmement qui seront beaucoup plus inquisiteurs et, peut-être même, dans certains cas, plus agressifs...

Nous devons en outre poursuivre la réflexion sur l'idée d'un régime qui ne serait pas seulement une tribune à laquelle on s'adresse pour déposer une plainte au sujet d'une prétendue dérogation, mais qui permettrait plutôt de prendre des mesures concrètes afin d'éliminer les doutes qui subsistent concernant le respect de la Convention...

Il faut comprendre qu'élargir la portée des mesures de confiance actuelles et des mesures de vérification futures afin d'englober les activités de recherche menées dans tous les centres qui comportent des installations d'isolement BL3 aux niveaux de sécurité BL4 ne permettra peut-être pas de regrouper tous les centres où ont lieu des travaux sur les micro-organismes intéressant la Convention... Les travaux très dangereux sur les toxines sont

réalisés surtout dans des laboratoires de confinement de produits chimiques, et non dans des laboratoires spécialisés en microbiologie. Même dans les centres de recherche qui se spécialisent en protection et en prophylaxie, la majeure partie des travaux ne porte pas sur les armes biologiques proprement dites. Nous pourrions peut-être tenir compte des déclarations qui énumèrent toutes les installations considérées aux niveaux de confinement BL4 ou BL3, car ce ne sont pas tous les pays qui souscrivent entièrement aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé.

L'inspection sur place pourrait bien devoir être complétée par un échange de scientifiques ou par l'envoi en permanence de savants étrangers travaillant dans les laboratoires participants... En outre, il pourrait y avoir, dans les échanges d'information, une déclaration des listes des cultures bactériennes et virales et des stocks de toxines conservés dans les laboratoires participants. De même, on pourrait s'assurer qu'il y a échange complet des publications, y compris des publications internes, entre les laboratoires participants. Les États pourraient fournir les détails de leurs programmes de défense sur les armes biologiques. Il pourrait également y avoir, comme certains l'ont proposé, un échange d'information sur les règlements nationaux concernant la santé et la sécurité dans les laboratoires et dans les installations qui manipulent des organismes pathogènes, des organismes manipulés génétiquement ou des toxines...

Nous en arriverons peut-être à un

point durant le processus d'évolution de la CABT...où il faudra envisager d'adopter des mesures concrètes visant à améliorer le niveau d'adhésion et d'appui à la Convention. Il pourrait y avoir des mesures incitant les intéressés à signer la Convention et d'autres pour dissuader ceux qui songeraient à rester à l'écart. Il faudrait aussi déterminer quelles mesures concrètes pourraient être prises afin de rehausser le degré de coopération scientifique et technique à des fins pacifiques entre et parmi les États participants. L'envers de la médaille, c'est qu'il faudra peut-être envisager des contrôles à l'exportation à l'égard des technologies liées aux armes biologiques au moment de stimuler l'adhésion à la Convention.

Question plus controversée, on pourrait songer à imposer (et à vérifier efficacement) des seuils ou des restrictions qui constitueraient des limites quantitatives aux activités comportant le développement et la production d'agents ou d'équipement à des fins de prophylaxie ou de protection...

Nul doute qu'il y aurait lieu d'effectuer des inspections d'essai à l'échelle nationale du même genre que celles qui ont été réalisées dans le contexte des négociations sur les armes chimiques. Par ailleurs, les «vérifications à rebours» comme celles effectuées dans l'industrie pharmaceutique, entre autres, pourraient être très prometteuses pour le contrôle des laboratoires participants. Il pourrait s'agir d'un moyen plus discret et tout aussi efficace de confirmer que seules des activités permises se déroulent dans



Les participants à la conférence des Pays-Bas sur la CABT. Assis sur la table, les représentants du Canada. De gauche à droite : M^{me} Mary Ellen Kennedy (Santé et Bien-être social), M. John Barrett (AECEC) et M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement.

Les adhérents au RCTM se réunissent

Le Canada a participé, du 18 au 20 mars, à la rencontre des adhérents au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM) qui a eu lieu à Tokyo. Ce régime, qui vise à limiter le transfert international de technologies et d'équipement applicables aux missiles, a été mis sur pied en 1987 pour répondre aux inquiétudes concernant la prolifération de systèmes de missiles capables d'être armés des armes nucléaires. Les récents événements du Golfe persique ont mis en relief l'utilité de mécanismes tels que le RCTM, et les participants étaient d'accord pour dire que la rencontre de Tokyo représentait l'occasion idéale pour procéder à une évaluation du régime. Le Canada a recommandé que la rencontre porte plus particulièrement sur deux points : la révision de l'annexe relative à l'équipement et aux technologies, dans le but de l'élargir et de la rendre plus restrictive; et l'identification des autres pays qui pourraient être encouragés à adhérer au régime.

L'annexe relative à l'équipement et aux technologies s'applique présentement aux articles qui seraient susceptibles d'être utilisés dans le transport d'armes nucléaires. Le Canada est d'avis que cette annexe pourrait être modifiée pour inclure des paramètres différents (distance et charge utile) qui s'appliquent au transport d'armes chimiques et biologiques.

Le RCTM comptait, au départ, sept adhérents : le Canada, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis. Depuis 1987, neuf autres pays ont annoncé leur adhésion au régime, soit l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et — tout récemment —, l'Autriche. Les partenaires actuels poursuivront leurs efforts pour accroître le nombre de participants et trouver des moyens d'attirer les pays peu développés.

Selon les participants au RCTM, la réunion de Tokyo a été un succès. On y a réaffirmé la volonté de renforcer et d'élargir le régime de manière à mieux contrer le problème de la prolifération des missiles. La prochaine réunion des pays participants doit avoir lieu à Washington cet automne. Le Canada entend continuer de participer activement aux travaux de ce groupe, qui continue de faire partie intégrante des mécanismes de contrôle et de non-prolifération des armements auquel il adhère.

les lieux inspectés...

Au cours des prochains jours, nous entendrons certainement une multitude de propositions visant à renforcer les passages de la CABT liés aux mesures de confiance. Certains feront valoir que la seule façon véritable de renforcer la confiance consiste à négocier un protocole de vérification détaillé, imposant et sévère pour la CABT et que l'objectif de la troisième conférence d'examen devrait être d'obtenir le mandat de commencer à négocier un tel protocole. Il serait peut-être souhaitable que le processus actuel des mesures de confiance lie dorénavant les parties sur le plan politique. Nous prêterons à tous ces arguments une oreille attentive, voire favorable. Nous désirons également savoir comment l'expérience acquise dans la négociation de la Convention sur les armes chimiques pourrait s'appliquer utilement dans nos délibérations des prochains jours sur le renforcement de la CABT.

Toutefois, il ne faudrait pas laisser pour compte les mesures de moindre envergure et peut-être moins spec-

taclaires qui peuvent être entreprises à court terme pour continuer à renforcer et à améliorer les fondements mêmes de la confiance : une transparence accrue grâce aux échanges d'information... Exiger de toutes les parties qu'elles produisent des avis annuels explicites, même si elles n'ont rien à déclarer, constituerait un petit pas en avant, mais combien utile. Nous pouvons peut-être proposer des moyens simples d'éliminer d'éventuelles ambiguïtés dans l'information déjà fournie dans les déclarations.

Cependant, dans notre quête d'informations supplémentaires à l'appui des objectifs de la CABT, il ne faudrait pas, comme certains de nos collègues britanniques l'ont mentionné ailleurs, se laisser englober dans une mer de documents secondaires et hors de propos. En examinant de nouvelles mesures de confiance, nous devrions continuer à mettre l'accent sur les activités qui sont directement reliées aux objectifs de la Convention, c'est-à-dire celles qui sont associées à des recherches défensives légitimes sur les agents et les armes biologiques. ■

Arrêté de situation sur les FCE

Lorsque le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) a été signé le 19 novembre dernier, on prévoyait qu'au plus tard au début de 1991, les représentants auraient repris leurs négociations sur les améliorations à apporter au régime des FCE conformément à l'article XVIII du Traité. Toutefois, le dossier est au point mort, étant donné que 21 des signataires mettent en question les actions de l'URSS, qui a adopté une interprétation imprévue des dispositions du Traité, notamment de l'article III, qui porte sur les «règles de comptabilisation».

Un des principaux résultats du Traité est l'établissement de plafonds nationaux — que les signataires se sont engagés à respecter — concernant les chars de bataille, les véhicules blindés de combat, les pièces d'artillerie, les avions de combat et les hélicoptères d'attaque pouvant être conservés dans la zone d'application du Traité, soit la région s'étendant de l'Atlantique à l'Oural. L'article III est essentiel pour déterminer quels équipements sont assujettis aux limites prévues par le Traité. Il indique clairement que *tous* les équipements limités par traité (ELT) doivent être comptabilisés, sauf ceux qui font partie des sept catégories d'exclusion (par ex. les collections historiques, les équipements en transit, les équipements en cours de fabrication, etc.).

Malgré la clarté de l'article III, l'URSS soutient que les plafonds et les règles de comptabilisation prévus par le Traité ne s'appliquent pas aux ELT détenus par les forces terrestres qu'elle subordonne à la Marine et à la Force de fusées stratégiques. L'URSS se trouve ainsi à demander l'autorisation de détenir plus de 5 400 pièces d'équipement en plus de celles qui lui ont été attribuées à l'issue des négociations. Le Canada et les autres signataires ne peuvent accepter cette interprétation et demandent à l'URSS de respecter les engagements qu'elle a pris en vertu du Traité. Le fait que le Groupe consultatif commun sert déjà de tribune où les États peuvent communiquer à l'URSS leurs positions sur ce problème montre que les négociateurs ont fait preuve de prévoyance en concluant le Traité sur les FCE. ■

Symposium sur le contrôle des armements en Europe et la vérification

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), signé à Paris le 19 novembre 1990, représente l'accord multilatéral sur le contrôle des armements et le désarmement le plus important jusqu'à maintenant. Le Traité sur les FCE (ainsi que le Document de Vienne du 17 novembre 1990) constituera le fondement d'un cadre de sécurité européen radicalement transformé. Pendant que les dispositions du Traité seront mises en oeuvre, avec tous les problèmes liés aux définitions et aux formalités auxquels on peut s'attendre, les négociations se poursuivront à Vienne en vertu du même mandat en vue d'élargir la portée du Traité sur les FCE. Les 22 pays signataires chercheront à terminer cette deuxième série de négociations avant la réunion de suivi de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE), qui doit avoir lieu à Helsinki en mars 1992.

Si les négociations de suivi — ou FCE IA — ont pour objet de conclure un accord sur des mesures additionnelles (non précisées) visant à renforcer la sécurité et la stabilité en Europe, le Traité sur les FCE quant à lui précise dans quels domaines porteront les futures négociations :

- limitation des effectifs (l'article XVIII) — élaborer des mesures pour limiter les effectifs des forces armées dans la zone d'application;
- inspection aérienne (l'article XIV) — établir un régime prévoyant des formalités régissant un certain nombre d'inspections aériennes convenues dans la zone d'application.

À l'approche de la réunion de suivi de la CSCE, deux autres types de négociations influenceront le ou les accords relatifs au contrôle des armements des FCE et le processus de vérification requis :

(a) Les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) : les 34 pays participant à la CSCE sont convenus de poursuivre les négociations conformément au mandat des réunions de suivi de Madrid et de Vienne en vue d'améliorer les résultats déjà obtenus dans le Document de Stockholm en 1986 et dans le Document de Vienne en 1990.

(b) Les négociations «Ciel ouvert» : les travaux accomplis pendant les conférences tenues à Ottawa et à Budapest en 1990 représentent une base solide en vue de la signature d'un accord «Ciel ouvert».

La conclusion du Traité sur les FCE a simplifié le processus de négociation et rendu plus attrayant un éventuel traité «Ciel ouvert». Toutefois, les deux régimes sont intrinsèquement différents. Le régime «Ciel ouvert» est, et doit demeurer, une mesure de confiance, tandis que les inspections aériennes devraient avoir pour objectif de détecter et d'identifier les armements dans le contexte du Traité sur les FCE. Il y a cependant plusieurs répétitions qu'il conviendrait de supprimer avant de mettre en oeuvre les deux régimes en question.

Dans ce contexte, le Centre des études internationales et stratégiques de l'Université York de Toronto a été invité à organiser le Huitième Symposium annuel sur la vérification du contrôle des armements, qui s'est tenu du 6 au 10 mars dans le cadre du programme Vérification et recherche d'AECEC.

Le Symposium, intitulé «Helsinki 1992 : le contrôle des armements en Europe et le processus de vérification», portait sur l'état du processus de contrôle des armes conventionnelles à la veille de la reprise des négociations de la réunion de suivi, de celles sur les mesures de confiance et de sécurité et des négociations sur «Ciel ouvert». Les participants ont pu utiliser l'expérience acquise pour déterminer, d'une part, sur quels points ils étaient d'accord (afin de faciliter la conclusion d'une entente) et, d'autre part, sur lesquels ils devaient se pencher (particulièrement pendant les négociations).

Quarante-quatre experts représentant les gouvernements, l'industrie et les universités de six pays, dont l'URSS, ainsi que deux organismes internationaux, ont assisté au Symposium.

Il devrait être possible de se procurer la transcription des débats au Centre des études internationales et stratégiques cet été. ■

Visite à Ottawa de la directrice de l'information de l'OTAN

La directrice de l'information et de la presse de l'OTAN, M^{me} Erika Bruce, une Canadienne, était de passage à Ottawa le 5 février 1991 pour faire la promotion des activités du programme d'information de l'OTAN.

Au cours de ses rencontres avec des fonctionnaires d'AECEC et de la Défense nationale, M^{me} Bruce a livré un message encourageant fortement les Canadiens à profiter des nombreuses possibilités offertes par le programme d'information de l'OTAN pour enrichir leurs connaissances sur l'Alliance Atlantique et sur son rôle en constante évolution dans l'Europe d'aujourd'hui. Les visites, les conférences et les programmes de bourses de recherche sont des exemples d'activités qui ont réussi à attirer l'intérêt du public concernant l'OTAN et les questions relatives à la sécurité, tant en Amérique du Nord qu'en Europe.

M^{me} Bruce a aussi partagé avec les personnes rencontrées son enthousiasme à l'égard des activités qui ont pour objectif d'améliorer la coopération et l'amitié avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et avec l'URSS. Le Programme de bourses de recherche sur les institutions démocratiques ainsi que le Séminaire sur l'avenir de la sécurité en Europe, tenu à Prague en avril 1991, sont deux activités de l'OTAN qui ont fortement contribué à la réalisation de cet objectif.

M^{me} Bruce a dit croire que le Canada continuerait de jouer un rôle de chef de file dans la promotion des efforts déployés par l'OTAN pour établir des ponts avec ses anciens adversaires du Traité de Varsovie.

Pour de plus amples renseignements concernant les activités du programme d'information de l'OTAN, prière de communiquer avec la Direction des relations de défense, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. ■

Inspection d'essai des FCE par le Canada et les Pays-Bas

Du 29 janvier au 1^{er} février, une équipe d'inspecteurs canadiens a mené une inspection d'essai des installations militaires hollandaises en vertu des dispositions du Protocole d'inspection du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE). Il s'agissait en fait du second volet d'une inspection d'essai plus large menée conjointement par le Canada et les Pays-Bas pour perfectionner les procédures d'inspection et d'accueil et pour former le personnel. Le premier volet avait consisté à inspecter les armes chimiques de la base des Forces canadiennes à Lahr, en Allemagne, en novembre 1990.

Soucieux de retirer le maximum de cet exercice du point de vue de la formation, et de déceler toute ambiguïté ou difficulté que pourrait contenir le Traité, les deux pays ont convenu à l'avance de suivre rigoureusement le Protocole d'inspection et notamment de respecter les contraintes de temps passé dans le pays et sur le site d'inspection. L'équipe de neuf Canadiens était dirigée par le lieutenant-colonel Charles Oliviero, officier supérieur d'état-major du contrôle des armements au quartier général des Forces canadiennes en Europe. Les membres de l'équipe venaient du quartier général de la Défense nationale, d'AECEC et de l'état-major du contrôle des armements à Lahr. Trois observateurs d'Ottawa ont évalué les préparatifs et la technique d'inspection de l'équipe canadienne dans une perspective nationale. L'escorte hollandaise comprenait 14 officiers de l'armée de terre et de l'air et elle était dirigée par le lieutenant-colonel Jos de Waart. Au groupe d'inspecteurs s'étaient joints des observateurs militaires des neuf pays de l'Union de l'Europe occidentale.

L'inspection consistait notamment à confirmer les équipements limités par traité (ELT) aux deux endroits retenus par les inspecteurs : une base de l'armée de l'air ainsi qu'une caserne de l'armée de terre et la zone d'entraînement. Il s'agissait dans chaque cas d'un défi unique tant pour les inspecteurs que pour les hôtes. Ainsi, la visite de la base aérienne comprenait l'inspection à tour de rôle de deux escadrons d'avions de combat, le second étant examiné de nuit. L'inspection de l'armée de terre a amené l'équipe d'inspecteurs à vérifier, à bord d'un hélicoptère, le matériel déployé dans la vaste zone d'entraînement.

L'exercice s'est terminé par une importante séance de débriefage mettant en présence les deux équipes, les observateurs et les représentants des deux pays. Les participants ont conclu qu'en général le Protocole d'inspection fournissait un cadre approprié aux inspections sur place. Le Canada et les Pays-Bas ont été entièrement satisfaits de l'inspection.



Inspection de l'artillerie automotrice à la base de Van Steveninck dans les Pays-Bas.

Photo des Forces canadiennes

Fonds pour le désarmement : projets

Tous les projets suivants ont bénéficié d'une subvention ou d'une contribution du Fonds pour le désarmement.

Les 4 et 5 octobre 1990, plus de 200 personnes, universitaires, décideurs et autres, de l'Europe et de l'Amérique du Nord, se sont réunis à Québec pour discuter le thème suivant : «Les Allemandes dans une Europe nouvelle». Ce 22^e congrès annuel du Centre québécois de relations internationales (CQRI) de l'Université Laval s'est penché sur des questions d'ordre économique et politique ainsi que sur des questions de sécurité liées à l'intégration de l'Allemagne. Les communications présentées au congrès feront l'objet d'une édition spéciale de «Choix» du CQRI. Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire au CQRI, local 5460, Pavillon de Koninck, Université Laval, Ste-Foy (Québec), G1K 7P4.

«Perspectives canadiennes sur la stratégie maritime» est le dernier titre de la série de Bulletins publiée par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement (CCCAD). On y trouvera les commentaires de M. Peter Haydon, commandant à la retraite, d'Halifax et de M. Fred Crickard, contre-amiral à la retraite et chercheur associé au Centre d'études des politiques étrangères de l'Université Dalhousie, et de M. Douglas Ross, Directeur du Centre d'études internationales de l'Université Simon Fraser. Ce bulletin, le 11^e de la série, peut être commandé au bureau du CCCAD au 151, rue Slater, bureau 710, Ottawa (Ontario), K1P 5H3. Le prix demandé est de 5,50 \$.

La deuxième édition du *Répertoire des éducateurs canadiens pour la paix*, édité par Wally Heinrichs et Rob Macintosh, est maintenant disponible. Ce répertoire fournit une liste détaillée de 350 organisations canadiennes et internationales qui s'occupent d'éducation formelle sur les questions de paix dans le monde et les dossiers d'envergure mondiale. Pour commander ce répertoire, veuillez communiquer avec le *Pembina Institute for Appropriate Development*, B.P. 7558, Drayton Valley (Alberta) T0E 0M0 (prix de 25,00 \$).

Fonds pour le désarmement : mise à jour

Subventions et contributions versées par le Fonds pour le désarmement du 1^{er} avril 1990 au 31 mars 1991

CONTRIBUTIONS

1. <i>Peace Education Centre of British Columbia</i> — conférence intitulée «Youth for Global Awareness»	3 000 \$
2. M. John Guy, Université de Calgary — participation au Neuvième congrès européen sur le désarmement nucléaire	300 \$
3. Science et Paix, chapitre de Toronto — conférences de l'University College sur les études concernant la paix	1 000 \$
4. Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, Ottawa — conférence sur : «Le changement en Union soviétique et ses conséquences pour le Canada et le monde»	10 000 \$
5. Centre québécois de relations internationales, Université Laval, Sainte-Foy (Québec) — conférence intitulée «Les Allemagnes dans une Europe nouvelle»	5 000 \$
6. Mouvement Option Paix, Hull (Québec) — publication d'un numéro spécial de la revue Option Paix	1 000 \$
7. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — symposium sur les essais nucléaires	10 000 \$
8. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — conférence sur la coopération canado-soviétique dans l'Arctique	5 000 \$
9. M. Charles Van Der Donckt, Sainte-Foy (Québec) — projet de recherche sur la course aux armements navals en Asie du Sud-Est: implications régionales et stratégiques	5 000 \$
10. M. Peter Brogden, <i>Ryerson Polytechnical Institute</i> , Toronto — atelier sur la technologie de vérification du contrôle des armements dans les années 90	11 155 \$
11. Conférence des étudiants en sciences politiques de l'Université du Manitoba — conférence sur les aspects constitutionnels, économiques et liés à la sécurité de la défense au Canada	6 000 \$

TOTAL DES CONTRIBUTIONS

57 455 \$

SUBVENTIONS

1. <i>Stornoway Productions Inc.</i> , Toronto — production d'un documentaire sur les opérations onusiennes de maintien de la paix	10 000 \$
2. M. Albert Legault, Université Laval, Sainte-Foy (Québec) — projet de recherche sur les différents régimes de contrôle sur la question de l'espace extra-atmosphérique et des armes chimiques	6 000 \$
3. M. Alex Morrison, Toronto — étude sur la question de la vérification aux Nations Unies	5 000 \$
4. Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, Genève — recherche sur la vérification	25 000 \$
5. Fonds spécial d'incitation des Nations Unies pour la Campagne mondiale pour le désarmement, New York — activités relatives aux communications	25 000 \$
6. <i>Centre for Foreign Policy Studies</i> , Université Dalhousie — conférence sur les intérêts et conflits maritimes et le droit de la mer	10 344 \$
7. Département des affaires de désarmement des Nations Unies, New York — documentaire sur les armes chimiques tourné pour la télévision	10 000 \$
8. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — symposium sur les essais nucléaires	5 000 \$
9. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — conférence sur la coopération canado-soviétique dans l'Arctique	5 000 \$

TOTAL DES SUBVENTIONS

101 344 \$

TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS

158 799 \$

Le Fonds pour le désarmement

Le Fonds pour le désarmement de l'AECEC a pour but d'encourager les activités de recherche et d'information au Canada dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

Le Fonds pour le désarmement peut verser des subventions ou des contributions à tout organisme non gouvernemental (officiel ou non), tout groupe universitaire ou d'intérêt public ou tout particulier. Le Fonds pour le désarmement participe au financement

d'un projet seulement s'il peut être démontré que ce projet favorisera des discussions *pondérées* sur les questions de contrôle des armements et de désarmement. Par discussions pondérées, on entend celles qui prennent en compte ou expriment les points de vue différents — et souvent contradictoires — de personnes bien renseignées sur le sujet du contrôle des armements et du désarmement.

Pour l'année fiscale 1991-92, une

somme de 45 000 \$ est offerte sous forme de subventions et 66 000 \$ sous forme de contributions, soit un total de 111 000 \$.

Pour de plus amples renseignements et un formulaire de «demande d'aide financière», veuillez vous adresser au Secrétaire du Fonds pour le désarmement, Direction du contrôle des armements et du désarmement, AECEC, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

La Conférence d'amendement du PTBT se termine sans l'adoption d'un amendement



Sur le podium à l'ouverture de la Conférence d'amendement du PTBT, de gauche à droite : le Secrétaire général des Nations Unies, Javier Perez de Cuellar ; le président de la Conférence Ali Alatas, ministre des Affaires étrangères d'Indonésie ; et le Secrétaire général de la Conférence, Sohrab Kheradi.

Photo de l'ONU 177195

Par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement

Les États parties au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) de 1963 se sont rassemblés au siège de l'ONU, à New York, du 7 au 18 janvier, pour examiner une proposition d'amendement visant à convertir le PTBT en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Le PTBT interdit tout essai d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau, bien qu'il permette les essais souterrains. L'amendement proposé interdirait les essais dans tous les milieux, y compris sous terre.

La Conférence d'amendement a été convoquée à la demande d'un tiers des parties, comme le prévoit le Traité. L'initiative traduisait la frustration de plusieurs des États membres face à la lenteur du processus menant à l'adoption d'un CTBT dans d'autres forums. Le Canada, comme de nombreux autres États membres, avait exprimé au départ de sérieuses réserves quant à l'utilité de cette conférence. Ces réserves reflètent plusieurs préoccupations, notamment le fait que deux des trois États dépositaires, qui jouissent d'un droit de veto sur tout amendement, s'opposaient fermement à l'amendement proposé et avaient clairement indiqué leur intention de voter

contre l'amendement s'il était mis aux voix.

Malgré ses réserves initiales, le Canada a été l'un des premiers pays occidentaux à annoncer qu'il assisterait à la Conférence d'amendement et participerait de façon constructive à ses travaux. En ma qualité d'ambassadrice au désarmement, j'ai dirigé la délégation canadienne à la Conférence d'amendement, qui était composée de cinq personnes dont un expert en vérification sismique et un conseiller d'une organisation non gouvernementale.

Dans ma déclaration d'ouverture à la Conférence, j'ai réitéré la ferme conviction du Canada quant à l'importance de conclure un CTBT et j'ai expliqué de quelle façon il serait possible de progresser vers la réalisation de cet objectif. La délégation a activement participé au débat sur les exigences en matière de vérification d'un éventuel CTBT, et un document décrivant les travaux réalisés au Canada en matière de vérification sismique d'un CTBT a été distribué aux participants.

La dernière semaine de la Conférence d'amendement a été

dominée par des discussions sur la façon de mettre un terme à la réunion. Certaines délégations favorisaient la reprise des travaux à une date ultérieure alors que d'autres s'opposaient à une reprise de la Conférence. Malgré d'intenses négociations, il n'a pas été possible d'en venir à un compromis sur cette question avec l'appui de toutes les parties. La Conférence a plutôt clôturé ses travaux par un vote sur un projet de décision par lequel les États participants donnaient mandat au Président de poursuivre les consultations en vue de progresser sur les questions restées sans solution, notamment la vérification et l'observation d'un CTBT, et de « reprendre les travaux de la Conférence en temps utile ». Cette décision a été adoptée par 74 voix contre 2 (Royaume-Uni, États-Unis) avec 19 abstentions. Le Canada et la plupart de nos alliés de l'OTAN, le Japon, Israël, les pays d'Europe de l'Est autrefois membres du Pacte de Varsovie, ainsi que les pays neutres d'Europe, la Finlande, la Suisse et l'Autriche, se sont abstenus.

Le Canada regrette que ce projet de décision ait été mis aux voix. Seuls des processus faisant appel à toutes les parties intéressées, et en particulier à celles qui sont le plus directement concernées, c'est-à-dire les États qui disposent d'armes nucléaires, nous permettront de faire de réels progrès vers un CTBT. La tenue d'un vote qui divise ses membres tend à polariser les positions plutôt qu'à

«Le simple fait de voter ne peut faire qu'il y ait accord quand il n'y en a pas, ni éliminer la nécessité d'un accord...»

tirer avantage des points d'entente existant entre toutes les parties. C'est pour cette raison que le Canada s'est abstenu, et aussi parce que le projet de décision indiquait l'existence d'un accord entre les parties, alors que ce n'était pas le cas. Comme je l'ai dit dans mon explication de vote à la Conférence, «le simple fait de voter ne peut faire qu'il y ait accord quand il n'y en a pas, ni éliminer la nécessité d'un ac-

cord, si nous voulons que le processus faisant l'objet de l'accord prétendu ait une quelconque signification».

Bien que la Conférence d'amendement n'ait pu clôturer ses travaux par une décision ou une déclaration ayant fait l'objet d'un consensus, je suis convaincue que l'exercice ne fut pas inutile. La Conférence a permis de tenir des discussions approfondies, axées sur la question d'un CTBT, et a contribué, à cet égard, à préciser la position d'un grand nombre d'États sur le sujet. L'échange de vues devrait faciliter l'examen d'un CTBT par la Conférence de Genève sur le désarmement, dont les travaux ont débuté peu après la fin de la Conférence d'amendement. Le Canada considère que la Conférence du désarmement constitue le forum multilatéral approprié pour l'examen de la question du CTBT. Contrairement au PTBT (auquel la France et la Chine ne sont pas parties), les cinq États dotés d'armes nucléaires sont représentés à la Conférence du désarmement, et tous les membres s'entendent pour y poursuivre les discussions menant à un CTBT. ■

Allocution canadienne à la Conférence d'amendement du PTBT

Voici des extraits de l'allocution prononcée par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, à la séance d'ouverture de la Conférence d'amendement du PTBT, le 10 janvier 1991, à Genève.

Le Premier ministre Brian Mulroney a déclaré que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) compte parmi les six objectifs fondamentaux du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement. Le fait que le Canada coparraine chaque année une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Nécessité urgente de conclure un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires» témoigne de l'importance que le gouver-

nement canadien attache à cette question...

Premièrement, le Canada a toujours considéré l'interdiction des essais nucléaires comme un important moyen de décourager la mise au point de nouvelles armes qui pourraient avoir un effet déstabilisateur sur la sécurité internationale. Les nouvelles armes n'ont pas toutes un tel impact négatif. Toutefois, comme nous l'avons constaté pendant la guerre froide, une concurrence militaire effrénée entre les États qui disposent de l'arme nucléaire suscite un climat de méfiance et d'incertitude et nuit aux efforts en faveur du désarmement nucléaire.

Heureusement, la course aux armements nucléaires, surtout entre les États-Unis et l'Union soviétique, est moins alarmante aujourd'hui qu'il y a à peine quelques années. Les superpuissances ont entamé d'intenses négociations dans ce domaine qui ont abouti au traité FNI. Il s'agit d'un important précédent. Aussi, nous croyons qu'elles concluront bientôt un traité START qui réduira sensiblement leurs arsenaux d'armes nucléaires de longue portée.

Les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés, après la conclusion de l'accord START, à entreprendre des négociations sur un traité START II qui entraînerait d'autres réductions de leurs stocks d'armes nucléaires, et à tenir des discussions générales sur l'accroissement de la stabilité stratégique. Autre fait encourageant, les deux pays se sont engagés à entreprendre dans un très proche avenir des négociations sur les armes nucléaires de courte portée. Les négociations bilatérales sur le désarmement nucléaire sont donc investies d'un élan considérable. Ce processus permettra de continuer à réduire, et, nous l'espérons, à éliminer de façon permanente les risques d'un conflit nucléaire posés pendant des années par le climat de confrontation propre à la guerre froide.

Notre délégation se réjouit de ces faits nouveaux et presse les deux parties de persister dans leurs efforts pour négocier d'autres réductions importantes de leurs arsenaux nucléaires. Toutefois, ces initiatives historiques n'éliminent pas la nécessité d'un CTBT. La course aux armements nucléaires se poursuivra tant que les États continueront de mettre au point et de déployer de nouvelles armes nucléaires, sans contrôle. Un CTBT apporterait

une contribution important à cet égard.

En plus d'entraver la course aux armements nucléaires, un CTBT contribuerait de façon significative à décourager la prolifération horizontale de ces armes. Pour se doter d'armes nucléaires, un pays doit pouvoir mener des essais nucléaires. La conclusion d'un CTBT auquel adhèreraient la plupart sinon la totalité des États renforcerait le régime international de non-prolifération nucléaire. Dans un monde où certains États qui ne disposent actuellement pas de l'arme nucléaire sans avoir toutefois renoncé à celle-ci en signant un instrument international, un CTBT présente une grande valeur selon le Canada.

Si les États ont réussi à négocier un Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT), c'est en grande partie parce qu'ils s'inquiétaient des effets des essais nucléaires sur l'environnement. Les essais souterrains ne présentent pas les mêmes risques de retombées radioactives que les essais effectués dans l'atmosphère. Toutefois, à une époque où tous les habitants de la planète doivent être conscients des dangers posés par la contamination de notre environnement, il s'agit là d'un aspect des essais nucléaires sur lequel il est impossible de fermer les yeux. Les essais nucléaires menés dans un environnement particulièrement fragile susci-



M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement.

tent des préoccupations encore plus grandes. Seule la conclusion d'un CTBT permettrait d'éliminer définitivement cette menace.

Le Canada, comme beaucoup d'autres pays, déplore que les discussions sur un CTBT avancent à pas de tortue depuis un certain nombre d'années. Cette lenteur est due notamment à d'importantes divergences de vues sur la marche à suivre et les délais à viser pour la mise en vigueur d'un CTBT.

Bien que le dossier du CTBT a peu progressé au cours des années, le Canada estime que les développements

Pour accomplir des progrès véritables dans le dossier du CTBT, il faut y procéder par étapes.

survenus récemment permettent d'espérer que des progrès importants sur la voie de la réduction et de l'interdiction des essais nucléaires seront réalisés dans un avenir prévisible.

Le Canada estime depuis longtemps que, pour accomplir des progrès véritables dans le dossier du CTBT, il faut y procéder par étapes. À notre avis, cette approche favorise la confiance entre les parties et permet l'acquisition d'une expérience concrète dans des domaines comme la vérification qui sont essentiels à l'application d'un CTBT efficace.

C'est en 1987 que les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à mener des négociations complètes sur les essais nucléaires en procédant par étapes. Ces négociations ont permis la conclusion des protocoles de vérification se rapportant au Traité de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et au Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à but pacifique. Ces protocoles ont été signés lors du sommet de Washington tenu en juin 1990, et le Canada se réjouit que le processus de ratification de ces traités soit maintenant terminé, ce qui en permet l'entrée en vigueur.

Selon le Canada, la ratification des traités de 1974 et de 1976 fournit une base solide sur laquelle fonder les négociations visant la limitation des essais. À cet égard, dans l'allocution qu'il a prononcée à la 45^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier, le secrétaire

d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a déclaré que de l'avis du Canada, les États-Unis et l'Union soviétique doivent donner suite immédiatement à leur engagement de négocier d'autres limitations des essais nucléaires en vue de conclure un traité d'interdiction totale de ces essais. Le Canada presse ces deux États de négocier d'autres mesures de limitation de leurs programmes d'essais nucléaires respectifs. Il pourrait s'agir de restreindre tant le nombre que l'envergure des essais en vue de conclure un CTBT efficace et vérifiable dans un avenir proche.

Comme le CTBT est une question d'importance cruciale intéressant toute la communauté internationale, il con-

vient également de mener des efforts dans les tribunes internationales pertinentes pour en favoriser la conclusion. Le Canada s'est réjoui que la Conférence du désarmement, après une longue interruption, ait réussi, pendant sa session de 1990, à établir un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Il s'agit là d'un progrès majeur qui ouvre la voie à un examen approfondi des questions liées à un CTBT.

Le comité spécial a mené des travaux préliminaires utiles sur ces questions pendant la session de 1990. Le Canada compte sur la remise en fonction, au début de la session de 1991 de la Conférence du désarmement, du comité spécial, lequel, doté du même mandat qu'en 1990, poursuivrait les travaux entrepris l'an dernier.

Par ailleurs, la Conférence du désarmement mène des activités importantes depuis un certain nombre d'années dans le domaine de la vérification du respect d'un éventuel CTBT, notamment au moyen de la détection sismique. Le groupe d'experts scientifiques, qui a toujours compris un représentant canadien, a fait des efforts louables pour remplir le mandat qui lui a été confié par la Conférence du désarmement en 1976, soit la conception d'un système international d'échange de données sismiques. À notre avis, l'excellent travail du groupe d'experts scientifiques, qui bénéficie de l'appui de nombreux spécialistes du monde entier, apportera une contribu-

tion essentielle à l'établissement d'un système de vérification du respect d'un CTBT.

Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) de 1963 a été un jalon pour les négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement. Ce traité a mis fin aux essais menés dans l'atmosphère par les trois pays signataires et établi une norme en vertu de laquelle les cinq puissances nucléaires limitent maintenant leurs essais à des essais souterrains. En outre, le préambule du PTBT témoigne clairement du vif désir de la communauté internationale d'en arriver à une interdiction totale des essais nucléaires. C'est là un objectif que les 120 signataires du Traité se sont engagés à poursuivre.

Les signataires du PTBT, qui prévoyait l'organisation de la présente conférence, ont proposé qu'un CTBT soit conclu au moyen d'un amendement au PTBT. Selon le Canada, si un CTBT n'a pas encore été conclu, c'est à cause de la persistance de divergences de vues fondamentales au sein de la communauté internationale sur la marche à suivre pour en arriver à un tel traité. Ces divergences fondamentales ont nui aux travaux de la Conférence du désarmement ainsi qu'aux négociations bilatérales sur la question, et elles auront un effet semblable sur les discussions relatives au CTBT que nous tiendrons à la présente conférence.

Toutefois, malgré la complexité de la tâche à accomplir, la Conférence du désarmement examine maintenant cette question de façon sérieuse. Le Canada estime qu'avec la collaboration de toutes les délégations, la Conférence du désarmement ainsi que les négociations bilatérales réussiront à surmonter les obstacles prévenant la conclusion d'un CTBT efficace...

Le Canada espère que, grâce aux efforts que nous mènerons ensemble pendant les dix prochains jours, la Conférence du désarmement pourra examiner efficacement la question de l'interdiction des essais nucléaires. La Conférence constitue selon nous le cadre qui convient aux activités multilatérales en faveur d'un CTBT. Selon le Canada, une attitude sérieuse et constructive de la part de toutes les délégations facilitera les travaux de la Conférence du désarmement à ce sujet. Le Canada tentera de faire en sorte que nos délibérations soient fructueuses. ■

Réunion du Groupe consultatif à Vancouver : pleins feux sur la limitation des armements navals

Les membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements qui résident en Colombie-Britannique ont rencontré l'ambassadrice au désarmement, M^{me} Peggy Mason, à Vancouver, le 11 février dernier, pour examiner avec elle divers aspects du désarmement et du contrôle des armements. Étaient également présents un certain nombre d'autres spécialistes de la région ainsi que des représentants d'AECEC et du ministère de la Défense nationale.

Les réunions du Groupe consultatif permettent un dialogue efficace entre des gens qui envisagent sous des angles très différents les questions actuelles touchant le contrôle des armements et le désarmement. En outre, elles permettent aux représentants du gouvernement de prendre connaissance des arguments les plus convaincants qui militent pour ou contre diverses politiques.

La réunion de Vancouver était axée sur la limitation des armements navals. Les participants ont assisté à des exposés donnés par M^{me} Patti Willis (coordonnatrice des ressources, *Pacific Campaign to Disarm the Seas*, Denman Island), M. Nigel Brodeur, vice-amiral retraité (président, *Defence Associations National Network Pacific Region*, Victoria) et M. Doug Ross (directeur, *Centre for International Studies*, *Simon Fraser University*, Burnaby).

M^{me} Willis s'est dite d'avis que le Canada devait jouer un rôle actif et visible dans la promotion de la limitation des armements navals (LAN). Elle a soutenu que les États-Unis et l'URSS se livrent actuellement à une course effrénée aux armements navals qui accroît les risques de conflits en mer. Certaines mesures de LAN pourraient réduire les risques d'un conflit accidentel.

M^{me} Willis a fait observer que l'absence de volonté politique du côté américain entrave davantage la LAN que n'importe quelle difficulté technique. Elle s'est toutefois dite encouragée par des faits récents et a indiqué qu'en matière de LAN, la question n'est plus tant de savoir «si» des mesures seront prises, mais «quand» et «comment» elles seront appliquées.

M^{me} Willis a recommandé un certain nombre de mesures que le Canada pour-

rait prendre pour favoriser la LAN. Il s'agirait entre autres :

- de faire de la LAN une des priorités officielles du gouvernement en matière de contrôle des armements et de désarmement;
 - d'encourager l'élargissement des accords actuels sur les incidents en mer pour qu'ils s'appliquent aux activités sous-marines, et de promouvoir la multilatéralisation de ces accords;
 - de collaborer avec les autres pays qui ont proposé la réglementation des navires à propulsion nucléaire;
 - de promouvoir des mesures propres à accroître la confiance en matière navale dans le contexte de la CSCE, soit notamment l'échange de renseignements sur les forces navales, la notification et l'observation des manoeuvres navales et la tenue d'un dialogue sur les questions navales;
 - d'encourager les États-Unis à réexaminer leur stratégie maritime et à abolir la politique en vertu de laquelle ils ne confirment ni ne démentissent la présence d'armes nucléaires sur leurs navires de guerre;
 - d'encourager les États-Unis et l'URSS à continuer de réduire les armes nucléaires navales de première frappe en vue de les éliminer complètement, à interdire tous les SLCM de longue portée et à limiter le nombre de sous-marins d'attaque;
 - de promouvoir l'établissement d'un régime de contrôle des technologies relatives aux sous-marins modelé sur l'actuel Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles.
- Le vice-amiral Brodeur a fait l'historique de la Marine canadienne et des efforts de contrôle des arme-

ments menés pendant l'entre-deux-guerres et indiqué quels enseignements devaient en tirer les éventuels responsables de la limitation des armements navals. Il a fait remarquer que la Marine canadienne participe depuis longtemps à des activités non militaires et que les besoins futurs de notre pays en matière de forces navales dépendront en grande partie d'événements imprévus indépendants de sa volonté. Il a ajouté qu'à son avis, il faudra probablement accroître les forces navales dans les années à venir.

Selon le vice-amiral, les traités des conférences de Washington et de Londres tenues pendant l'entre-deux-guerres ont été infructueux parce qu'ils n'ont ni limité le nombre de sous-marins ni empêché la montée de l'Allemagne et du Japon en tant que puissances maritimes. Il en a tiré les conclusions suivantes :

- toute mesure de LAN dans le Pacifique doit être équitable et lier tous les pays qui bordent cet océan;
- les personnes qui n'ont ni les connaissances ni l'expérience nécessaires en matière navale devraient s'abstenir de s'adonner au «jeu des chiffres»;



De gauche à droite : le colonel Alain Pellerin, directeur, Politique de contrôle des armements nucléaires, MDN; contre-amiral Peter Cairns, commandant, Forces maritimes du Pacifique, MDN; M. Douglas Ross; M^{me} Peggy Mason; M. Dennis Snider, directeur, Direction du contrôle des armements et du désarmement, AECEC; vice-amiral Nigel Brodeur; M^{me} Patti Willis.

– les pays concernés doivent tenir compte des sous-marins et de la capacité de construction navale lorsqu'ils envisagent des mesures de LAN.

Le vice-amiral a dit en terminant que les efforts visant l'élimination des sous-marins à propulsion nucléaire ou l'imposition d'un moratoire sur la construction ou la prolifération de ces navires se heurteraient à l'opposition d'un si grand nombre de pays qu'ils seraient voués à l'échec. Il a soutenu qu'il en irait de même de toute mesure visant à exclure les pays concernés de certaines parties de la haute mer. Il s'est dit d'avis que cela vaut la peine de prendre des mesures de sécurité telles la tenue de rencontres, l'échange de visites des installations navales et la conclusion d'accords visant à prévenir les incidents en mer. En outre, il a qualifié d'intéressante l'idée d'un éventuel régime d'«océans ouverts».

Dans son exposé, M. Ross a indiqué que les risques d'affrontement dans le Pacifique ont sensiblement diminué ces dernières années. L'importance des forces américaines et soviétiques a diminué suite à des programmes de modernisation, et cette tendance devrait se poursuivre, bien qu'elle ne se soit pas accompagnée jusqu'ici d'une réduction des dépenses militaires des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. La mise en branle rapide de négociations sur la limitation des armements navals est souhaitable mais fort peu probable, étant donné que les États-Unis s'opposent vivement à la tenue de négociations officielles.

Selon M. Ross, la LAN aurait des effets positifs du fait qu'elle entraînerait une réduction des dépenses navales ainsi que des risques de guerre accidentelle causée par le déploiement de nouveaux systèmes capables de mener des attaques-surprise et découragerait le transfert à des pays tiers des nouvelles technologies de guerre navale. Selon M. Ross, les États-Unis ont actuellement l'occasion de stabiliser la situation dans le Pacifique au moyen de la LAN mais ne la saisissent pas. Il faut établir des arrangements de sécurité collective ainsi que des mesures réciproques de confiance et de sécurité dans le domaine naval pour empêcher une course à l'amélioration unilatérale des technologies navales. De l'avis de M. Ross, le Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord proposé par le Canada constitue un pas dans la bonne direction, bien que ses chances de succès semblent limitées. Il indique également qu'il faut établir des arrangements de sécurité régionale en

Asie du Sud-Est, où une course aux armements navals progresse actuellement.

M. Ross a soutenu qu'en matière de LAN, il conviendrait de prendre les mesures suivantes :

- dénucléarisation des navires et des sous-marins d'attaque et (ou) interdiction de tous les SLCM;
- élimination ou réduction sensible des missiles balistiques dotés d'une capacité contre-forces tel le Trident II;
- création de zones dénucléarisées dans certaines régions du Pacifique comme le Nord-Ouest;
- création de zones libres d'armes anti-sous-marins;
- diverses mesures de sécurité et de confiance comme la notification des manoeuvres navales, l'organisation d'échanges entre les centres de formation d'officiers de marines et la conclusion d'accords visant à prévenir les incidents en mer.

M. Ross a ensuite abordé la question du rôle du Canada en matière de limitation des armements navals. Il indique qu'à son avis, le Canada devrait concentrer ses efforts diplomatiques sur Moscou et Tokyo et peut-être encourager les Soviétiques à baser dans l'Arctique la totalité de leur flotte de sous-marins porteurs d'engins balistiques. En outre, le Canada devrait promouvoir la transparence en mer en investissant dans les technologies d'inspection et de vérification par satellite. Ces activités coûteraient cher, mais selon M. Ross, l'inaction serait également onéreuse. Il recommande en outre que le Canada s'oppose à la dimension offensive de la stratégie maritime américaine.

Au cours de la discussion qui a suivi, un participant s'est fait l'écho de M. Ross et a affirmé que, sans LAN, les pays concernés prendront des mesures unilatérales faisant appel à des technologies de plus en plus sophistiquées. Il a indiqué que les nouvelles puissances nucléaires, en particulier, chercheront à utiliser davantage les sous-marins comme plates-formes de lancement. Il a soutenu que les sous-marins à propulsion nucléaire posent une menace offensive considérable et qu'un grand nombre de pays du Nord et du Sud ont intérêt à limiter l'accès aux technologies relatives aux sous-marins. Il a préconisé la mise sur pied d'un régime de contrôle — c'est-à-dire de non-prolifération — des sous-marins à propulsion nucléaire.

Plusieurs participants ont fait remarquer qu'en matière de LAN, l'initiative doit venir des États-Unis et qu'il est peu probable que le Canada exerce une

grande influence dans ce dossier. Un participant a soutenu que d'autres pays du Pacifique, tel le Japon, estiment que le Canada joue un rôle minime dans cette région et n'est donc guère habilité à se prononcer sur les questions relatives à la sécurité dans le Pacifique. Un certain nombre de participants ont indiqué que le Canada doit établir sa crédibilité s'il veut avoir son mot à dire sur les questions relatives à la LAN dans le Pacifique Nord. Pour ce faire, il doit montrer que l'évolution de la situation dans cette région le concerne directement.

Certains participants ont affirmé que le meilleur moyen pour le Canada d'exercer une influence en matière de limitation des armements navals consiste à «pousser» les États-Unis à se montrer plus ouverts à l'idée de pourparlers, quels qu'ils soient. Un autre participant a toutefois soutenu que le Canada n'aura que peu d'influence sur les États-Unis et que toute tentative dans cette direction pourrait inciter des autres pays à douter de la volonté du Canada à promouvoir la LAN. Il a proposé que le Canada prenne plutôt des mesures dans les domaines liés à sa sécurité maritime mais sur lesquels les États-Unis n'ont pas de position ferme. Par exemple, le Canada pourrait effectuer une surveillance écologique des océans et signaler toute activité suspecte qu'il repérerait. Il pourrait aussi dépenser les sommes nécessaires pour accroître la transparence dans tous les domaines maritimes ainsi que recourir aux Nations Unies d'abord pour promouvoir la limitation des armements navals.

Un participant s'est dit d'avis que la limitation des armements navals prendra du temps et commencera par de simples mesures de confiance et de sécurité et par des solutions politiques aux conflits régionaux. Certains participants ont dit douter que la question des forces navales puisse être abordée isolément, étant donné que les Soviétiques ont laissé entendre que la conclusion de futurs accords FCE et START dépendra de l'inclusion des forces navales dans ces accords et qu'ils s'emploient à contourner le traité sur les FCE en transférant aux unités navales le matériel limité par ce traité. Certains se sont dits d'avis qu'aucun progrès véritable ne sera réalisé dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement tant que la question des armements navals ne sera pas abordée.

Un certain nombre de participants ont soutenu que le Canada devrait

refuser l'accès à ses ports aux navires porteurs d'armes nucléaires ou à propulsion nucléaire, et que les plans d'action du gouvernement concernant d'éventuels accidents nucléaires sont inefficaces. Un participant s'est dit d'avis que le MDN peut faire face aux accidents mais n'a pas suffisamment d'unités de décontamination compte tenu du nombre probable de victimes. Il a recommandé soit que le gouvernement établisse les capacités de réponse et de protection civile nécessaires, soit qu'il interdise l'accès aux ports canadiens aux navires en question. La discussion porta ensuite sur les risques d'accident nucléaire, que certains participants ont jugés élevés tandis que d'autres les ont considérés comme extrêmement faibles.

Les participants ont poursuivi leurs discussions dont les commentaires ont été résumés comme suit.

Sommet mondial

Un certain nombre de participants ont dit approuver le projet canadien de Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive ainsi que les grandes lignes des mesures d'après-guerre proposées par le Canada pour la région du Golfe. Certains ont suggéré que le Canada appuie l'établissement d'un cessez-le-feu pour des raisons humanitaires (soit l'immunisation et d'autres mesures d'aide aux civils) dans la guerre du Golfe et d'autres conflits.

Contrôle des armes chimiques et biologiques

Un participant a fait observer que, puisque les technologies relatives aux armes chimiques et biologiques ont déjà des applications civiles, il serait difficile aux pays industrialisés d'en refuser l'accès aux pays du tiers monde. Il indique, qu'à son avis, pour que ces pays appuient la conclusion d'accords vérifiables sur les armes chimiques et biologiques, il faudrait que tout organisme d'inspection international s'occupe non seulement des questions de prolifération, mais aussi de celles liées à la santé et à l'environnement. Cet organisme pourrait par exemple fournir des conseils sur les questions et les procédures relatives à la sécurité.

Contrôle des technologies relatives aux missiles

Les participants ont pris note du chevauchement entre les technologies relatives aux missiles et celles nécessaires à la mise au point des satellites et du fait qu'il pourrait en résulter un désaccord entre le Nord et le Sud sur les questions relatives au contrôle.

L'Inde se préoccupe déjà des conséquences pour les secrets industriels d'un système indiscret de vérification. Les participants ont indiqué que des pays comme l'Inde ne sont pas prêts à accepter un autre système à deux volets comme le régime de non-prolifération dans le domaine du contrôle des technologies relatives aux missiles.

Transferts d'armements

Certains participants se sont dits d'avis que le Canada fait preuve d'hypocrisie lorsqu'il encourage d'autres pays à limiter leurs exportations d'armements alors qu'il continue à subventionner la production d'armements et à participer à des expositions d'armements. Ils ont recommandé que le Canada cesse complètement d'exporter des armes (ou, du moins, d'en exporter au Moyen-Orient).

Il a été proposé que le Canada organise une discussion sur le contrôle des transferts d'armes conventionnelles — dans le cadre d'une réunion du Groupe des sept pays industrialisés, de l'OCDE ou d'une autre tribune, telle qu'une tribune Est-Ouest — avant le Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive.

CTBT

Un participant a soutenu que la politique du Canada concernant la Conférence d'amendement du PTBT est incompatible avec notre objectif consistant à promouvoir la conclusion d'un CTBT. Un autre participant a recommandé que le Canada prenne les mesures suivantes:

- appuyer fermement les groupes qui, aux États-Unis, exercent des pressions en faveur de la négociation rapide d'un CTBT;
- renforcer notre politique étape par étape en déterminant le nombre et les plafonds des essais qui seront négociés lors d'étapes futures, des réductions étant effectuées chaque année en vue de l'élimination, à une date précise, de tous les essais. Cette position pourrait être présentée dans un document de travail au Comité spécial de la CD qui s'occupe des questions relatives aux essais nucléaires;
- aider le Président de la Conférence d'amendement du PTBT à mener ses consultations et à relancer les travaux de la Conférence.

Approches de la sécurité et du contrôle des armements

Plusieurs participants ont soutenu que les éventuels responsables du

contrôle des armements ne devraient pas aborder cette question dans l'abstrait et devraient tenir compte aussi des questions de sécurité qui amènent les divers pays à accumuler des armements. Certains ont indiqué qu'il faut d'abord mettre en place divers accords bilatéraux et multilatéraux pour qu'un régime de contrôle des armements soit efficace. À cet égard, les participants se sont réjouis des suggestions du Canada concernant les activités d'après-guerre dans le Golfe persique et de ses propositions générales en matière de sécurité coopérative. Ils ont fait remarquer que les organisations non gouvernementales préconisent des approches semblables depuis des années.

Un participant s'est dit d'avis que, si l'OTAN a été efficace jusqu'ici, c'est que c'est une alliance joue un rôle tant politique que militaire, qu'elle a recours au consensus et qu'elle agit sous les auspices des Nations Unies. L'OTAN pourrait donc servir de modèle pour d'autres mécanismes de sécurité régionaux. D'autres participants ont exprimé leur désaccord, soutenant que l'OTAN exporte ses conflits depuis quarante ans. Ils ont également fait remarquer que, comme son succès est attribuable en grande partie à la richesse des pays qui en font partie, l'OTAN n'est peut-être pas un modèle utile pour d'autres régions.

Certains ont laissé entendre que les efforts du Canada en faveur du contrôle des armements vont presque à l'encontre du but recherché. Au lieu de considérer comme normaux l'accumulation d'armes et le recours à la violence pour régler les conflits, le Canada devrait tenter de faire en sorte que ces actes soient jugés inacceptables.

Plusieurs participants ont affirmé qu'il n'est pas possible d'assurer une véritable sécurité au moyen des armements. Ils se sont dits d'avis que le désarmement est un processus mécanique et que les responsables du contrôle des armements devraient être ouverts à examiner les questions de paix et de justice.

Les armes et l'environnement

Certains participants se sont dits inquiets des risques de catastrophe environnementale posés par la guerre du Golfe. Ils ont indiqué que le Canada devrait faire inscrire la question des effets sur l'environnement des préparatifs de guerre et de la guerre comme telle à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil en juin 1992.

Session de 1991 de la CDNU

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) tiendra sa session annuelle de 1991 du 22 avril au 13 mai au siège de l'ONU, à New York. La CDNU, telle qu'on la connaît aujourd'hui, a été créée en 1979. Il s'agit d'une instance délibérante chargée d'étudier un nombre donné de questions relatives au désarmement.

Ces dernières années, on a pu voir l'ordre du jour de la CDNU s'allonger et l'étude de nombreux points stagner en raison des approches fondamentalement différentes des membres participants. De crainte que la CDNU ne risque de complètement perdre son utilité en ce qui concerne la question du désarmement multilatéral, plusieurs pays, à l'issue de la session de 1989, ont préconisé la mise en oeuvre de réformes destinées à revitaliser l'institution. Cette proposition a abouti à une entente sur un ensemble de réformes, approuvées par consensus, qui ont pris effet à la session de 1990. On en retiendra surtout la décision de régler, pendant la session de 1990, toutes les questions encore en suspens afin que la CDNU puisse passer à un nouvel ordre du jour en 1991. Les membres de la CDNU peuvent se targuer d'avoir terminé en 1990, comme ils s'étaient engagés à le faire, l'étude de tous les points qui avaient été reportés.

Les réformes prévoient notamment qu'à partir de sa session de 1991, la CDNU devra s'en tenir à un programme de travail en quatre points. L'un de ces points, «Informations objectives sur les questions militaires», avait déjà fait l'objet d'une étude préliminaire à la session de l'an dernier et sera analysée plus à fond en 1991. Le Canada qui, comme de nombreux autres pays, était très satisfait de l'analyse initiale de la question sous la présidence de l'Autriche, a bon espoir que les conclusions de la CDNU seront utiles.

Trois nouveaux points sont au programme de travail de 1991. Le point intitulé «Approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale» sera l'occasion sans précédent d'examiner en détail — dans une tribune mondiale, multilatérale — le dossier du désarmement régional et, bien entendu, les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

Le «Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des domaines connexes», autre point, permettra de débattre d'une question im-

portante qui attend toujours d'être étudiée de façon approfondie au niveau multilatéral. Il est à prévoir que l'on examinera la question de la modernisation des systèmes d'armements et de ses répercussions sur la sécurité internationale.

Le dernier point au programme de travail de 1991 porte sur le «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires». La question du désarmement nucléaire a déjà été abondamment étudiée par la CDNU, sans grand succès du reste. Les divergences au niveau multilatéral sont demeurées malgré des progrès jamais vus dans le contrôle des armes nucléaires au niveau bilatéral.

La délégation canadienne à la session de 1991 de la CDNU sera conduite par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement. Le Canada voit dans la session qui s'annonce l'occasion de consolider les progrès de l'an dernier concernant la dynamisation de la CDNU et se réjouit à l'idée de participer activement aux discussions. ■

L'Étude du GCIO : compte rendu des travaux

Par F.J.F. Osborne. M. Osborne, expert-conseil chez Spar Aerospace Limited de Montréal, est vice-président du groupe d'étude mis sur pied par le GCIO. Le présent article est tiré d'un exposé qui a été présenté au 8^e Symposium annuel sur la vérification, à Ottawa, en mars dernier.

Contexte

L'étude menée par le Groupe consultatif industriel de l'OTAN (GCIO) sur la vérification des accords de désarmement conventionnel a tout d'abord été proposée au GCIO par les milieux industriels, qui souhaitaient la présenter à l'OTAN (voir le numéro 14 du *Bulletin du désarmement*, à la page 15). Les auteurs de l'étude proposaient de constituer une base de données complète sur les techniques existantes ou en développement de l'OTAN, qui pourraient servir aux fins de la limitation des armements conventionnels et de la vérification des accords.

L'étude relève d'un Groupe directeur, qui comprend des représentants

des milieux industriels des pays participants. Cinq équipes se partagent les travaux. Respectivement, elles se penchent sur : 1) les systèmes intégrés nécessaires; 2) la conception des systèmes intégrés; 3) les technologies spatiales; 4) les technologies aériennes; et 5) les technologies terrestres.

L'étude a commencé à la fin de mai 1990; la production finale du premier grand rapport doit avoir lieu en avril.

Les systèmes intégrés nécessaires

Il s'agissait d'une étude inhabituelle pour l'OTAN, en ce sens que c'était un projet mené par l'industrie et que, de ce fait, le travail ne répondait à aucun énoncé de besoins particulier formulé par l'OTAN; il n'y avait non plus aucun groupe «commanditaire» bien défini au sein de l'Alliance. Par conséquent, l'équipe n° 1 a été chargée de définir les exigences qui allaient guider les autres équipes dans leurs travaux. Pour y arriver, elle a analysé les traités de limitation des armements à l'étude ou en négociations. Elle a par ailleurs dû élaborer des paramètres techniques généraux concernant les besoins, les délais fixés pour les opérations de vérification et le traitement des données, les niveaux de confiance nécessaires, la définition des écarts revêtant une importance militaire, etc.

La conception des systèmes intégrés

L'équipe n° 2 a été chargée de définir le concept de système de vérification. Ainsi, elle a interprété les paramètres établis par la première équipe quant aux technologies générales applicables ou susceptibles de présenter un intérêt, et il a confié aux diverses équipes techniques le soin d'examiner des domaines particuliers. Comme l'étude porte non seulement sur les systèmes existants, mais aussi sur ceux dont on pense qu'ils entreront en service d'ici une dizaine d'années, on a déduit que de nouvelles versions de systèmes complets seront mises au point au cours de cette période, tout dépendant des mesures autorisées par les traités des différentes époques.

À mesure que l'étude progressait, les participants ont constaté que les évaluations techniques pouvaient se faire d'après six tâches génériques : surveiller l'infrastructure; surveiller les aires de stationnement des équipements limités par traité (ELT); compter les éléments susceptibles d'être des ELT (dont les systèmes apparemment identiques à d'autres, etc.); compter les ELT effectivement identifiés; évaluer le volume de la circulation; et repérer les

nouvelles installations.

Les techniques spatiales

L'équipe des techniques spatiales a examiné les instruments imageurs convenant aux travaux de vérification qu'on lui avait demandé d'étudier, et elle a extrapolé les capacités des appareils à venir. Elle a ensuite élaboré divers scénarios à partir des données ainsi recueillies sur le rendement des capteurs, en combinant ces dernières aux paramètres orbitaux et aux détails dont elle disposait sur les cellules de satellite et les lanceurs. Il convient de signaler que ni les «moyens techniques nationaux» des superpuissances, ni les programmes militaires de quelque pays que ce soit n'ont été pris en compte au cours de l'étude.

Afin d'évaluer ce que les opérations et le traitement des données pourraient coûter, il a fallu supposer l'existence d'une architecture générale pour le système. Comme, dans toute configuration concevable, le système spatial comportait une forte circulation de données, les communications représentaient un volet important. Par conséquent, on s'est soucié de garantir les communications dans tout le système de vérification, y compris dans des domaines tels que les inspections sur place et la diffusion des données acquises à la faveur des vérifications.

Les techniques aériennes

L'équipe des techniques aériennes a procédé sensiblement de la même façon que la précédente, sauf que les technologies et les plates-formes existantes permettent mieux attaquer les problèmes posés. Les conclusions de l'équipe n° 2 attestent déjà de la possibilité d'assurer la vérification d'un régime de «Ciel ouvert».

Les techniques terrestres

C'est l'équipe des techniques terrestres qui a examiné la gamme d'opérations la plus diversifiée, et c'est donc elle qui avait les plus grandes possibilités d'innover. Comme nous l'avons dit plus haut, l'étude dans son ensemble avait pour objets la validation des données exigées en vertu des traités, la confirmation de la destruction ou de la liquidation des ELT et le contrôle de l'observation des traités; ce sont là des fonctions que les appareils terrestres remplissent déjà, ou dont ils peuvent s'acquitter.

Il y a lieu de signaler que bon nombre des technologies servant à contrôler les points d'entrée ou d'étranglement, les périmètres ou des axes particuliers (routes, frontières, etc.), et à surveiller

des zones sont directement issues de techniques civiles bien au point. Au tout début de ses travaux, l'équipe a dû se donner des définitions pratiques pour l'exécution des inspections sur place, et elle a alors pris en compte les activités tant des inspecteurs que de leurs hôtes.

Cette même équipe a aussi été chargée d'étudier les techniques d'«étiquetage», car il s'agit là d'une opération à caractère très indiscret nécessitant la coopération, à l'instar des inspections sur place. Les définitions employées dans l'étude visaient aussi l'amélioration coopérative des «signatures» des ELT, ainsi que divers transpondeurs ou d'autres dispositifs lisibles d'identification.

L'équipe s'est penchée d'assez près sur les problèmes que pose l'élimination des ELT, afin de circonscrire la meil-

leure manière de valider la «mise hors de combat» ou la «liquidation» de ces derniers. Pareille attention est due, bien sûr, au caractère récent et pressant du Traité FCE I et au fait que l'on reconnaît qu'une élimination efficace des engins coûte cher et présente des problèmes environnementaux.

Conclusion

Il ne convient pas, à ce stade-ci, de conjecturer sur les conclusions finales de l'étude ni sur les recommandations qui seront formulées, mais il est clair que les technologies existantes et en développement auxquelles l'OTAN a accès peuvent servir à vérifier le respect des accords sur les armes conventionnelles et rendre ainsi plus efficace le processus de limitation des armements aboutissant à la conclusion de traités. ■

Étude sur l'avenir de la vérification

Il règne maintenant un nouveau climat de collaboration entre l'Est et l'Ouest sur les questions relatives à la sécurité. Cet esprit a déjà laissé son empreinte sur le processus de contrôle des armements et du désarmement comme l'attestent plusieurs accords récents. Le processus de vérification ne peut qu'être influencé par ces événements; il en sera ainsi tout au long de la décennie. On ne sait pas encore cependant comment les tendances actuelles au niveau du contrôle des armements évolueront et influenceront sur la vérification.

Un projet de recherche Canado-É.-U., terminé récemment, étudie cette question en profondeur. Le projet — qui a été financé par le Programme de recherche sur la vérification d'AECEC — est né du désir d'étudier les exigences, défis et possibilités susceptibles de découler du processus de vérification dans les années 90.

Quatre spécialistes réputés — deux Américains (l'ambassadeur Sidney Graybeal et M^{me} Patricia McFate) et deux Canadiens (M. George Lindsey et M. James Macintosh) — ont été invités à :

- déterminer les tendances au chapitre de la vérification des accords sur le contrôle des armements et du désarmement (y compris les mesures de confiance), tant bilatéraux que multilatéraux;
- décrire l'évolution prévue de ces tendances jusqu'à l'an 2000; et

- suggérer des secteurs où des recherches plus poussées seraient profitables dans ce domaine.

Le rapport intitulé «La vérification d'ici l'an 2000» qui en a résulté étudie de façon rigoureuse ce qui est susceptible de se produire dans les dix prochaines années au chapitre de la vérification des accords — tant bilatéraux que multilatéraux — sur le contrôle des armements et du désarmement.

C'est aussi un exemple important de la recherche coopérative que mènent le Canada et les États-Unis dans le domaine de la vérification. Le Programme de recherche sur la vérification a entrepris, par le passé, des projets de coopération bilatérale avec des gouvernements de plusieurs autres pays, dont les États-Unis. C'est cependant l'un des premiers projets où des représentants de l'industrie canadienne et américaine, des milieux universitaires et du gouvernement se réunissent sous les auspices du Programme.

«La vérification d'ici l'an 2000» est la quatrième étude d'importance publiée dans le cadre de la série des Études sur la vérification du contrôle des armements d'AECEC. Ce rapport, qui pourra bientôt être distribué aux spécialistes du domaine, devrait nous guider utilement pendant l'actuelle décennie qui promet de se révéler passionnante pour la sécurité internationale et la vérification du contrôle des armements.

Point de mire : les ventes d'armes

Notre rubrique s'adresse aux étudiants du niveau secondaire. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires et suggestions pour des sujets futurs.

La guerre du Golfe a fait réfléchir beaucoup de gouvernements à propos des armes qu'ils vendent un partout dans le monde. Un grand nombre d'armes utilisées par l'Irak durant la guerre ont été fournies par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, soit la Chine, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et les États-Unis; trois de ces pays faisaient partie de la coalition contre l'Irak. On voit l'un des dangers que représentent les ventes d'armes pour les États fournisseurs : celles-ci peuvent finir par être utilisées contre eux. Mais le commerce des armes constitue aussi une menace pour les fournisseurs, les acheteurs et la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi le Canada a proposé des mesures de contrôle renforcées à ce sujet.

Qu'est-ce que le commerce des armes?

Bien qu'il n'existe pas de définition unique et acceptée, voici quelques renseignements à ce sujet :

1. Ce commerce comprend les armes conventionnelles et le matériel militaire conventionnel (comme les balles, pistolets, chars d'assaut et les sous-marins), mais non les armes de destruction massive (nucléaires, chimiques et biologiques).

2. Le commerce en question comprend aussi les composantes d'armes conventionnelles et du matériel militaire, tout comme les services et les connaissances directement liés à la production ou à la manipulation de ces armes. Par exemple, un instructeur américain formant des pilotes de chasse en Arabie saoudite ferait partie des ventes d'armes.

3. Le commerce des armes comprend aussi celles qui sont utilisées par les troupes régulières et irrégulières (comme les rebelles). Ainsi, les fusils achetés par les chasseurs ou les collectionneurs ne font partie des ventes d'armes.

4. Il y a vente lorsque le contrôle du matériel, des services ou des connaissances est transmis à un acheteur qui n'est

pas ressortissant du pays fournisseur. L'acheteur habite normalement, mais pas toujours, à l'extérieur du pays fournisseur. Par exemple, il n'y a pas de vente lorsque le ministère de la Défense nationale envoie des armes du Canada aux forces canadiennes en Allemagne. Toutefois, il y aurait vente si le même ministère achetait des armes d'une société allemande pour ensuite les remettre aux soldats canadiens basés en Allemagne.

5. Les ventes peuvent être effectuées entre les gouvernements, les sociétés, les groupes ou les individus.

Quelle est l'ampleur des ventes d'armes?

Il est difficile d'en évaluer l'ampleur. La plupart des gouvernements ne publient pas de statistiques sur leurs ventes et leurs achats dans ce domaine. Ceux qui le font n'emploient pas les mêmes normes ou ne définissent pas les armes de la même manière. Les statistiques ne comprennent habituellement que les armes et leurs composantes, et non les services et les connaissances.

Les ventes d'armes en 1988 sont évaluées à 49 milliards \$, ce qui est inférieur aux années précédentes. La quantité d'armes vendues a augmenté pendant les années 1960 et 1970, pour atteindre un sommet dans le milieu des années 1980. Bien que l'ampleur de ce commerce ait diminué depuis cette époque, les armes vendues sont plus sophistiquées.

Les principaux fournisseurs (ou exportateurs) d'armes sont l'URSS, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Chine et l'Allemagne. Ces six pays ont fourni à eux seuls presque 90 % des armes principales exportées de 1985 à 1989.

Les principaux acheteurs (ou importateurs) d'armes sont l'Inde, l'Irak, le Japon, l'Arabie saoudite, la Syrie, l'Égypte, la Tchécoslovaquie, la Corée du Nord, l'Espagne, la Turquie, la Pologne et l'Afghanistan. Ces 12 pays ont acheté plus de 50 % des armes principales importées de 1985 à 1989.

Le commerce des armes est plutôt concentré, car un faible nombre de pays accapare une part importante des ventes.

Quels sont les avantages des ventes d'armes?

On a souvent tendance à décrier les ventes d'armes, comme si elles n'étaient que néfastes. Cependant, elles comportent quelques avantages, du moins pour les fournisseurs et les acheteurs, sans quoi il n'y aurait pas de commerce du tout. La communauté internationale en profite aussi.

Avantages sur le plan de la sécurité

Les acheteurs peuvent accroître leur sécurité en étant plus en mesure de se défendre ou de prévenir une attaque. Selon l'article 51 de la Charte des Nations Unies, chaque pays a le droit de se défendre s'il est victime d'une attaque. Les États ont donc le droit d'acquiescer les moyens d'assumer leur propre défense.

L'exportation d'armes peut éviter à un pays de devoir envoyer ses propres troupes pour défendre un allié, ou encore d'en réduire le nombre.

Pour ce qui est de la communauté internationale, les ventes d'armes peuvent réduire les risques de guerre en établissant un équilibre des forces stable entre les pays d'une région.

Avantages politiques

Tant pour les acheteurs que pour les fournisseurs, les ventes d'armes peuvent cimenter les relations harmonieuses entre pays alliés.

Avantages sur le plan militaire

Les ventes d'armes favorisent l'uniformisation du matériel entre acheteurs et vendeurs, ce qui permet aux pays alliés d'échanger des pièces de rechange et de collaborer plus facilement sur le plan de la formation.

Les pays exportateurs peuvent maintenir une industrie de l'armement qui pourra alimenter leurs propres forces militaires.

Avantages sur le plan économique

Les ventes d'armes créent des emplois et sont une source de capitaux dans les pays exportateurs. De plus, elles réduisent les coûts de production des armes servant aux forces du pays même.

Les États importants des armes n'ont pas à investir dans une industrie d'armement coûteuse. Dans le cas de plusieurs pays en développement, les achats d'armes constituent le meilleur

moyen de profiter de la technologie de pointe des pays exportateurs, technologie qui peut parfois être utilisée à des fins pacifiques. En outre, les pays fournisseurs construiront souvent des infrastructures (des routes, des ports, des pistes d'atterrissage et des ponts) pour que les pays en développement puissent se servir des armes qu'ils ont achetées. Ces infrastructures profitent aussi à l'économie civile.

Quels sont les désavantages des ventes d'armes?

Les ventes d'armes sont avantageuses, mais elles comportent aussi des inconvénients.

Inconvénients sur le plan de la sécurité

La sécurité du pays en cause n'est pas toujours accrue. Le matériel ne convient pas nécessairement à son terrain, son climat ou à ses capacités. Le fournisseur peut obtenir d'importants renseignements sur les forces armées de l'importateur, qui pourraient servir contre lui en cas de guerre. De plus, l'achat d'armes peut rompre l'équilibre avec les pays voisins et entraîner une course aux armements, ce qui accroît les risques de guerre. Il s'agit d'un grave inconvénient au commerce des armes pour de la communauté internationale.

Il y a aussi des inconvénients pour les pays fournisseurs. Comme nous l'avons déjà dit, il est possible que les armes vendues soient un jour être utilisées contre eux, sans compter que ces États pourraient être entraînés dans le conflit de leur client.

Dans tous les cas, l'accumulation des armements peut rendre la guerre encore plus meurtrière et plus longue.

Inconvénients sur le plan politique

L'acheteur pourrait devoir changer certaines de ses politiques pour répondre aux vœux du fournisseur.

Le commerce des armes peut favoriser la militarisation du pays importateur, c'est-à-dire que les besoins militaires auraient priorité sur ceux des civils. Les sociétés fortement militarisées sont plus susceptibles d'avoir un gouvernement répressif et de violer les droits de la personne.

Le commerce des armes peut amener la présence d'un grand nombre d'étrangers dans le pays importateur (pour la construction d'infrastructures,

la formation ou le soutien technique), ce qui peut provoquer des tensions.

Inconvénients sur le plan militaire

Les États qui vendent des armes à l'étranger peuvent en manquer pour leurs propres soldats. En outre, les armes peuvent être conçues en fonction des marchés d'exportations et non pour répondre aux besoins de l'armée du pays en question.

L'acheteur peut dépendre de l'exportateur pour ce qui est des pièces de rechange, des munitions et des services techniques.

Inconvénients sur le plan économique

Le fournisseur peut devenir dépendant du marché international des armes, qui est très compétitif et très instable.

Quant à l'importateur, il peut contracter de lourdes dettes à l'achat d'armes, et les armes absorbent des ressources qui auraient pu servir au développement social et économique.

Contrôler les ventes d'armes

Étant donné que le commerce des armes comporte des avantages et des inconvénients, la question ne devrait pas être : «comment pouvons-nous arrêter les ventes d'armes?», mais plutôt : «comment pouvons-nous limiter les effets néfastes des ventes d'armes et continuer de profiter de leurs avantages?»

Des mesures de contrôle des ventes d'armes existent déjà. La plupart des États ont adopté des politiques restreignant les exportations d'armes depuis leur territoire. Le Canada, par exemple, applique des mesures de contrôle très strictes à ce sujet. Il n'exporte habituellement pas d'armes vers les pays :

- qui présentent une menace pour le Canada ou ses alliés;
- qui sont en guerre ou qui sont susceptibles de l'être bientôt;
- qui sont sous le coup de sanctions du Conseil de sécurité;
- dont le gouvernement viole régulièrement et de façon grave les droits de la personne, à moins que l'on puisse prouver qu'il n'y a vraiment pas raison de croire que les produits exportés pourraient être utilisés contre la population civile.

Le Canada n'est pas un important exportateur d'armes, et ses ventes représentent moins d'un pour cent du commerce mondial.

Même si certains pays appliquent leurs propres mesures de contrôle, il n'existe actuellement aucun traité ou mécanisme international permettant de contrôler à grande échelle les ventes d'armes conventionnelles.

Plus tôt cette année, le Canada a proposé plusieurs mesures visant à réduire les effets néfastes du commerce des armes. Nous avons proposé la tenue d'une réunion des principaux pays exportateurs pour qu'ils s'entendent sur la nécessité de surveiller davantage les effets néfastes que pourraient avoir leurs ventes d'armes, et pour qu'ils se consultent lorsqu'il semble y avoir une accumulation d'armements importante ou inhabituelle.

Nous avons aussi appelé les gouvernements à rendre ce commerce plus transparent par l'échange d'information. À l'heure actuelle, il y a peu de renseignements disponibles sur ces ventes. Si c'était le cas, certains pays ne surestimeraient pas l'arsenal de leurs voisins, ce qui pourrait ralentir la course aux armements basée sur des malentendus. La transparence pourrait donc amener la confiance, comme il était mentionné dans le «Point de mire» du *Bulletin du désarmement* N° 12 (Hiver 1989-1990). De plus, une meilleure connaissance du public des ventes d'armes pourrait intimider certains fournisseurs et acheteurs, parce qu'ils craindraient les réactions négatives.

Les mesures de transparence rendraient aussi possible la création d'une base d'information permettant d'étudier la question et d'exercer des mesures de contrôle. Canada a récemment publié un rapport sur ses exportations d'armes afin de favoriser la transparence.

Le Canada a aussi demandé aux signataires du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (dont il est question dans le «Point de mire» du *Bulletin du désarmement* N° 15) de ne pas vendre des armes aux pays en guerre ou en conflit.

Obstacles au contrôle des ventes d'armes

Il n'est pas facile de contrôler les ventes d'armes. Beaucoup d'acheteurs se méfient parce que, selon eux, des mesures de contrôle rendent leur défense plus difficile, mais n'empêchent pas les États ayant développé leur propre industrie militaire de se con-

stituer un arsenal.

Un certain nombre de fournisseurs sont également hostile à de telles mesures. Pour eux, le commerce des armes est une source de revenus et contribue à l'essor de leur industrie militaire. Parce que beaucoup de pays fabriquent des armes légères ou des systèmes d'armements non sophistiqués, les importateurs peuvent toujours s'adresser à eux si les approvisionnements venant des pays fournisseurs se tarissent.

Pour que l'on puisse exercer des mesures de contrôle efficaces, il faut que les pays définissent ce qu'est une «arme», et que les gardes-frontière ainsi que les agents de douane soient entraînés pour pouvoir les reconnaître. Beaucoup de pièces d'équipement, comme celles destinées aux hélicoptères, ont un double usage. Les gouvernements peuvent les importer à des fins civiles et en faire ensuite un usage militaire. En outre, les ventes d'armes cèdent graduellement le pas à la vente de technologie, qui est plus difficile à repérer et à contrôler.

Il existe aussi un petit «marché noir» des armes. Il prendra probablement de l'ampleur si la vente légale d'arme devient plus difficile.

Conclusion

Étant donné qu'environ 20 % des armes produites dans le monde sont exportées, même la fin de ce commerce n'empêcherait pas le surarmement. Des mesures de contrôle accrues pourraient cependant limiter certaines conséquences, ce qui profiterait aux exportateurs, aux importateurs et à la communauté internationale. Ces mesures seraient plus efficaces si elles étaient appliquées de concert avec des accords restreignant les stocks d'armes dans une région, qu'elles soient importées ou produites sur place, et avec d'autres mesures de confiance entre les pays afin de trouver une solution aux conflits politiques.

C'est le genre de mesures que le Canada favorise pour le Moyen-Orient. Nous espérons qu'acheteurs et fournisseurs tireront des leçons de la guerre du Golfe et verront la possibilité d'accroître la sécurité à des niveaux réduits d'armement. À cet égard, les mesures de contrôle accrues pourraient se révéler utiles.



Deux membres des Forces canadiennes dans le Golfe persique chargeant des munitions anti-aériennes à la plate-forme Phalanx. La guerre du Golfe a amené un grand nombre de pays à examiner de plus près le contrôle du commerce des armes.

Photo des Forces canadiennes

Sigles

- AECEC — Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
- AGNU — Assemblée générale des Nations Unies
- CABT — Convention sur les armes biologiques et à toxines
- CD — Conférence du désarmement
- CDNU — Commission du désarmement des Nations Unies
- COCOM — Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques
- CSCE — Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- CTBT — Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- ELT — équipements limités par traité
- FCE — forces armées conventionnelles en Europe
- FNI — forces nucléaires de portée intermédiaire
- GCIO — Groupe consultatif industriel de l'OTAN
- LAN — limitation des armements navals
- LMEC — Liste des marchandises d'exportation contrôlée
- MDCS — mesures de confiance et de sécurité

- MDN — ministère de la Défense nationale
- OCDE — Organisation pour la coopération et le développement économique
- OTAN — Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- PTBT — Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires
- RCTM — Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles
- SLCM — missile de croisière à lanceur naval
- START — Négociations sur la limitation des armes nucléaires stratégiques
- TNP — Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Prévision

Les activités en matière de contrôle des armements et de désarmement auxquelles participe le Canada, de mai à septembre.

En cours : Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, Vienne

En cours : Négociation sur les FCE IA, Vienne

En cours : Réunions du Groupe consultatif commun (FCE I), Vienne

22 avril - 13 mai : Commission du désarmement des Nations Unies, New York

14 mai - 28 juin : Session de la Conférence du désarmement, Genève

23 juillet - 9 septembre : Session de la Conférence du désarmement, Genève

9 - 27 septembre : Troisième Conférence d'examen de la CABT, Genève

Le Bulletin du désarmement est publié quatre fois par année par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires (gratuitement), veuillez adresser vos demandes comme suit:

Rédacteur en chef, *Le Bulletin du désarmement*
 Direction du contrôle des armements et du désarmement
 Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada



sez à recycler!



nk recycling!